



PROGRAMME D' ACTIONS

Approuvé le 20 décembre 2018

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE BASSIN D'ARCACHON VAL DE L'ÉYRE - PROGRAMME D' ACTIONS

Extrait du décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial

« III. . Le programme d'actions porte sur les secteurs d'activité définis par l'arrêté pris en application de l'article R. 229-52. Il définit des actions à mettre en œuvre par les collectivités territoriales concernées et l'ensemble des acteurs socio-économiques, y compris les actions de communication, de sensibilisation et d'animation en direction des différents publics et acteurs concernés. Il identifie des projets fédérateurs, en particulier ceux qui pourraient inscrire dans une démarche de territoire à énergie positive pour la croissance verte, tel que défini à l'article L.100-2 du code de l'énergie. Il précise les moyens à mettre en œuvre, les publics concernés, les partenariats souhaités et les résultats attendus pour les principales actions envisagées.

« Lorsque la collectivité ou l'établissement public exerce les compétences mentionnées à l'article L. 2224-37 du code général des collectivités territoriales, le volet relatif aux transports détaille les actions dédiées au développement de la mobilité sobre, décarbonée et faiblement émettrice de polluants atmosphériques, précise le calendrier prévisionnel de déploiement des infrastructures correspondantes, notamment les infrastructures de recharge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables et de recharge en hydrogène ou en biogaz pour les véhicules utilisant ces motorisations, et identifie les acteurs susceptibles de mener l'ensemble de ces actions.

« Lorsque la collectivité ou l'établissement public exerce la compétence en matière d'éclairage mentionnée à l'article L. 2212-2 du même code, le volet du programme d'actions relatif au secteur tertiaire détaille les actions dédiées à la maîtrise de la consommation énergétique de l'éclairage public et de ses nuisances lumineuses.

« Lorsque tout ou partie du territoire faisant l'objet du plan climat-air-énergie territorial est couvert par le plan prévu à l'article L. 222-4, le plan d'actions doit permettre, au regard des normes de qualité de l'air mentionnées à l'article L. 221-1, de prévenir ou de réduire les émissions de polluants atmosphériques. Ce programme d'actions traduit la stratégie arrêtée par les élus au regard du contexte démographique, économique, environnemental, énergétique et paysager du territoire. Il vise à lister les actions à mettre en œuvre pendant la période de validité du présent PCAET (2019-2024) et n'exclut en aucun cas des initiatives publiques ou privées qui pourraient être menées sur ce même territoire.

Animation Transversale

- Action 1 Animer et piloter le Plan Climat Air Energie Territorial
- Action 1.1 Consolider une gouvernance pérenne et multi-partenariale sur le territoire
- Action 1.2 Assurer le suivi des indicateurs. Travailler à la construction des données manquantes
- Action 1.3 Former, informer, sensibiliser les habitants et les acteurs du territoire

Aménager durablement pour réduire la consommation d'énergies

- Action 2 Mener une gestion dynamique du patrimoine des communes et des communautés
- Action 3 Moderniser les systèmes d'éclairage extérieurs
- Action 4 Informer et accompagner les propriétaires privés à la rénovation énergétique en s'appuyant notamment sur une plateforme de la rénovation énergétique couvrant à terme l'ensemble du territoire
- Action 4.1 Valoriser auprès du grand public les rénovations exemplaires
- Action 4.2 Accélérer le remplacement des appareils de chauffage anciens (foyers ouverts, chaudières fuel et gaz) par des appareils plus performants
- Action 5 Mettre en place une Opération Programmée de Rénovation de l'Habitat - OPAH
- Action 6 Faire évoluer les documents d'urbanisme pour une prise en compte des différentes dimensions du PCAET
- Action 6.1 Développer un urbanisme favorable aux énergies renouvelables
- Action 6.2 S'approprier les enjeux de la division parcellaire et mettre en place des stratégies adaptées dans les PLU(i)
- Action 6.3 Co-construire un guide pour l'aménagement durable des nouvelles opérations

Accompagner le développement d'une économie sobre en carbone

- Action 7 Encourager les groupements d'artisans dans le cadre de la plateforme de la rénovation de l'habitat
- Action 8 Assurer la lisibilité des dispositifs en matière de performance environnementale des entreprises sur le territoire
- Action 9 Favoriser un tourisme éco-responsable
- Action 9.1 Encourager le développement des énergies renouvelables pour les professionnels du tourisme
- Action 9.2 Promouvoir les démarches environnementales auprès des professionnels du tourisme
- Action 9.3 Consolider et renforcer la lisibilité de l'offre pour diminuer l'utilisation de la voiture par les touristes

Diversifier les modes de déplacement des habitants du territoire

- Action 10 Promouvoir l'utilisation de véhicules (dont vélos) à carburants alternatifs
- Action 11 Poursuivre le développement de pôles d'échanges hors gares pour renforcer le maillage multimodal
- Action 12 Développer la pratique du vélo (dont électriques) par les habitants et les touristes
- Action 13 Coordonner l'offre de mobilité sur le territoire
- Action 14 Inciter à l'émergence de plans de mobilité publics et privés
- Action 14.1 Mettre en place une opération collective de collaboration de plans de déplacements des agents des collectivités du territoire.
- Action 14.2 Expérimenter un Plan de Déplacements Inter Entreprises sur une Zone d'Activités
- Action 15 Promouvoir des mobilités maritimes à moindre impact environnemental
- Action 16 Organiser les livraisons et la logistique urbaine
- Action 17 Poursuivre l'apaisement de la traversée des communes

Développer les énergies renouvelables - Devenir un Territoire à Energie Positive

- Action 18 Développer le photovoltaïque sur les espaces artificialisés ou pollués
- Action 19 Développer les pratiques d'autoconsommation et de stockage
- Action 20 Développer la filière de méthanisation
- Action 20.1 Objectiver le gisement des biodéchets et encourager sa valorisation énergétique
- Action 21 Utiliser le potentiel en géothermie du territoire
- Action 22 Garder une veille sur les opportunités de la filière hydrogène (production et consommation) en lien avec la SEM Route des Lasers
- Action 23 Objectiver et mettre en œuvre le cas échéant le potentiel de récupération de chaleur sur le assainissement

Construire un territoire résilient face aux changements climatiques

- Action 24 Valoriser les actions et initiatives des différents acteurs sur la ressource en eau
- Action 25 Approfondir la connaissance sur la filière bois et sensibiliser le public et les acteurs au rôle des espaces forestiers
- Action 26 Protéger la biodiversité nocturne par la création d'une Réserve Internationale de Ciel Etoilé
- Action 27 Reconstituer les zones humides et les boisements vecteurs de services écosystémiques majeurs
- Action 28 Agir pour la résilience du territoire face aux risques naturels

ANIMATION TRANSVERSALE

Action 1 : Animer et piloter le Plan Climat Air Energie Territorial

Descriptif et Enjeux :
<p>Contexte de l'action :</p> <p>Une fois approuvé, le PCAET nécessite un suivi quotidien pour la coordination des acteurs locaux et la mise en œuvre effective du plan d'actions, notamment celles sous le pilotage du SYBARVAL, et en lien avec les partenaires concernés.</p>
<p>Objectifs et contenu de l'action :</p> <p>L'animation du PCAET permet de garantir la réalisation des objectifs énergétiques du territoire. Le SYBARVAL pourra s'appuyer sur les acteurs et partenaires présents sur le territoire (action 1.1).</p> <p>Le suivi de la mise en œuvre passe également par la création d'un observatoire, en lien avec l'ALEC (action 1.2).</p> <p>Par ailleurs, il convient de s'assurer d'une prise en compte ambitieuse de l'énergie et de l'environnement en amont des projets publics et privés du territoire (zones d'habitat actuelles et futures, zones d'activités économiques et commerciales existantes et projetées, équipements de loisirs). Pour cela, les partenaires seront mobilisés pour apporter leurs expériences et leurs capacités de formation/information dans la durée pour les élus, techniciens et acteurs professionnels locaux.</p>
<p>Rôle des partenaires :</p> <p>L'animation se fera projet par projet avec les partenaires concernés, le SYBARVAL garantissant la cohérence et le respect de la stratégie territoriale.</p>
<p>Incidences sur l'environnement</p> <p>NEUTRE.</p> <p>L'impact est indirect sur toutes les thématiques environnementales : le PCAET et toutes ses composantes à vocation à avoir un impact positif sur l'environnement.</p>

Pilotage et Gouvernance :
<p>Pilotage : SYBARVAL.</p> <p>Partenaires :</p> <p>Région Nouvelle-Aquitaine, Communes, EPCI, Pays BARVAL, Etat, DDTM, DREAL, ADEME, ALEC33, CAUE33, Département de la Gironde, PNR Landes de Gascogne, SAGE(s), Parc Naturel Marin, Syndicats des ports BA2E, Chambres consulaires, Offices de tourisme, ANAH, SDEEG, GRDF, Enedis, CO55, EDF, ADIL, EIE, CREAQ, CCAS, ARS, CAF, Instructeurs, Bureaux d'études PLU, CCI, Chambres des métiers, APEB, FFB, Pôle des Eco-Industries NA, clubs d'entreprises, CMA, Associations d'entreprises, SIBA, Professionnels du tourisme, Associations de promotion du tourisme, CRPF, ONF, Syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest, Entreprises de la filière bois, Propriétaires forestiers, Porteurs de projets privés, Associations.</p>

Objectifs et Indicateurs :	
Objectifs stratégiques :	
à 2024 :	à 2050 :
Baisse des émissions de GES (- 90Kteq)	50% de la consommation finale en énergies renouvelables
Diminution des consommations énergétiques (- 671 GWh)	-50% de consommations énergétiques finales
Augmentation de la production d'énergies renouvelables (+ 290 GWh)	
Indicateurs :	
* Mise en place d'un Comité des acteurs PCAET (oui/non)	
* Réunion du Comité des acteurs 1 à 2 fois par an (oui/non)	
* Mise en place de l'observatoire	

Budget prévisionnel et Moyens :		
Animation-suivi :	Budget annuel :	Subvention escomptée :
1 ETP sur 3 ans (renouvelable 1 fois) + stagiaires	45K€/an sur 6 ans (RH) 10K€/an (Partenariat ALEC)	ADEME : 50% (RH) + 15K€ pour équipement du poste

Calendrier prévisionnel : 2019-2024
<p>2019-2021 :</p> <p>Mise en œuvre du Plan d'actions. Bilan et évaluation à mi parcours.</p>
<p>2022-2024 :</p> <p>Mise en œuvre du Plan d'actions.</p>

ANIMATION TRANSVERSALE

Action 1.1 :Consolider une gouvernance pérenne et multi-partenariale sur le territoire

Descriptif et Enjeux :
<p style="text-align: center;">Contexte de l'action :</p> <p>Le SYBARVAL a mis en place une gouvernance élargie aux multiples acteurs et porteurs de projets du territoire . Il continuera à s'appuyer sur ces acteurs engagés sur la thématique pour mettre en œuvre le programme d'actions.</p>
<p style="text-align: center;">Objectifs et contenu de l'action :</p> <p>L'animation se construit projet par projet avec un groupe d'élus, de techniciens urbanisme/énergie, des partenaires réunis tout le long de la procédure pour suivre l'avancement et travailler sur des projets concrets.</p>
<p style="text-align: center;">Rôle des partenaires :</p> <p>L'animation se fera projet par projet avec les partenaires concernés, le SYBARVAL garantissant la cohérence et le respect de la stratégie territoriale.</p>
<p style="text-align: center;">Incidences sur l'environnement</p> <p>NEUTRE.</p>

Pilotage et Gouvernance :
<p>Pilotage : SYBARVAL</p> <p>Partenaires :</p> <p>Région Nouvelle-Aquitaine, Communes, EPCI, Pays BARVAL, Etat, DDTM, DREAL, ADEME, ALEC33, CAUE33, Département de la Gironde, PNR Landes de Gascogne, SAGE(s), Parc Naturel Marin, Syndicats des ports BA2E, Chambres consulaires, Offices de tourisme, ANAH, SDEEG, GRDF, Enedis, EDF, ADIL, EIE, CREAQ, CCAS, ARS, CAF, Instructeurs, Bureaux d'études PLU, CCI, Chambres des métiers, APEB, FFB, Pôle des Eco-Industries NA, clubs d'entreprises, CMA, Associations d'entreprises, SIBA, Professionnels du tourisme, Associations de promotion du tourisme, CRPF, ONF, Syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest, Entreprises de la filière bois, Propriétaires forestiers, Porteurs de projets privés, Associations, SMURFIT KAPPA, Société d'Eau Minérale d'Arcachon, SEM Route des Lasers.</p>

Objectifs et Indicateurs :	
Objectifs stratégiques :	
à 2024 :	à 2050 :
Baisse des émissions de GES (- 90Kteg)	50% de la consommation finale en énergies renouvelables
Diminution des consommations énergétiques (- 671 GWh)	-50% de consommations énergétiques finales
Augmentation de la production d'énergies renouvelables (+ 290 GWh)	
Indicateurs :	
* Mise en place d'un Comité des acteurs PCAET (oui/non)	
* Réunion du Comité des acteurs 1 à 2 fois par an (oui/non)	

Budget prévisionnel et Moyens :		
Animation-suivi :	Budget annuel :	Subvention escomptée :
1 ETP sur 3 ans (renouvelable 1 fois) + stagiaires	45K€/an sur 6 ans (RH) 10K€/an (Partenariat ALEC)	ADEME : 50% (RH) + 15K€ pour équipement du poste

Calendrier prévisionnel : 2019-2024
<p>2019-2021 : Mise en œuvre du Plan d'actions. Bilan et évaluation à mi parcours.</p>
<p>2022-2024 : Mise en oeuvre du Plan d'actions.</p>

ANIMATION TRANSVERSALE

Action 1.2 : Assurer le suivi des indicateurs. Travailler à la construction des données manquantes

Descriptif et Enjeux :
<p style="text-align: center;">Contexte de l'action :</p> <p>Le PCAET est construit autour d'une stratégie et d'un programme d'actions fixant des objectifs précis qu'il convient de suivre pour évaluer leurs atteintes.</p>
Objectifs et contenu de l'action :
<p>Les indicateurs listés pour chacune des actions seront renseignés et feront l'objet d'un bilan annuel pour la restitution au Comité des Acteurs du PCAET.</p>
Rôle des partenaires :
<p>Les partenaires seront sollicités pour fournir des données ou pour témoigner de l'avancée de leurs projets.</p> <p>L'observatoire mis en place, en partenariat avec l'ALEC, permettra de rendre compte de l'action du SYBARVAL et de ses partenaires et d'ajuster, le cas échéant, la stratégie et les actions.</p>
Incidences sur l'environnement
<p>NEUTRE.</p>

Pilotage et Gouvernance :
<p>Pilotage : SYBARVAL, ALEC</p> <p>Partenaires :</p> <p>DDTM, DREAL, SDEEG, Région Nouvelle-Aquitaine, EPCI, Porteurs de projets, GRDF, Enedis, Département de la Gironde, Communes.</p>

Objectifs et Indicateurs :	
Objectifs stratégiques :	
à 2024 :	à 2050 :
Baisse des émissions de GES (- 90Kteq)	50% de la consommation finale en énergies renouvelables
Diminution des consommations énergétiques (- 671 GWh)	
Augmentation de la production d'énergies renouvelables (+ 290 GWh)	-50% de consommations énergétiques finales
Indicateurs :	
*Mise en place de l'observatoire (Oui/Non)	

Budget prévisionnel et Moyens :	
Animation-suivi :	Budget annuel :
1 ETP sur 3 ans (renouvelable 1 fois) + stagiaires	45K€/an sur 6 ans (RH)
	10K€/an (Partenariat ALEC)

Calendrier prévisionnel : 2019-2024
<p><i>2019-2021 :</i></p> <p>Mise en œuvre du Plan d'actions.</p> <p>Bilan et évaluation à mi parcours.</p>
<p><i>2022-2024 :</i> Mise en oeuvre du Plan d'actions.</p>

ANIMATION TRANSVERSALE

Action 1.3 : Former, informer, sensibiliser les habitants et les acteurs du territoire

Descriptif et Enjeux :
<p style="text-align: center;">Contexte de l'action :</p> <p>Le PCAET est un document stratégique qui s'appuie sur un programme d'actions. Chaque acteur doit être mobilisé afin d'atteindre les objectifs du territoire.</p>
Objectifs et contenu de l'action :
<p>Cette fiche-action regroupe toutes les initiatives qui sont ou qui pourraient être lancées sur le territoire afin de former, d'informer et de sensibiliser les habitants et les acteurs du territoire à la réduction des consommations d'énergie, au développement des énergies renouvelables, à la qualité de l'air, à la préservation des ressources.</p>
Rôle des partenaires :
<p>Les partenaires seront sollicités pour initier et participer aux formations et sensibilisations mises en place.</p>
Incidences sur l'environnement
<p>NEUTRE.</p>

Pilotage et Gouvernance :
<p>Pilotage : SYBARVAL</p> <p>Partenaires : EPCI, Communes, Région Nouvelle-Aquitaine, Département de la Gironde, Associations environnementales (Ecocitoyens du Bassin d'Arcachon, Coordination Environnement du Bassin d'Arcachon, Bassin d'Arcachon Environnement), CAUE, ADEME, ALEC...</p>

Objectifs et Indicateurs :	
Objectifs stratégiques :	
à 2024 :	à 2050 :
Baisse des émissions de GES (- 90Kteq)	50% de la consommation finale en énergies renouvelables
Diminution des consommations énergétiques (- 671 GWh)	
Augmentation de la production d'énergies renouvelables (+ 290 GWh)	-50% de consommations énergétiques finales
Indicateurs :	
*Mise en place de formations ou outils de sensibilisation (Oui/Non)	

Budget prévisionnel et Moyens :	
Animation-suivi :	Budget annuel :
1 ETP sur 3 ans (renouvelable 1 fois) + stagiaires	45K€/an sur 6 ans (RH)
	10K€/an (Partenariat ALEC)

Calendrier prévisionnel : 2019-2024
<p>2019-2021 : Mise en œuvre du Plan d'actions. Bilan et évaluation à mi parcours.</p>
<p>2022-2024 : Mise en oeuvre du Plan d'actions.</p>

AMENAGER DURABLEMENT POUR REDUIR LA CONSOMMATION D'ENERGIES

Action 2 : Mener une gestion dynamique du patrimoine des communes et des communautés

Descriptif et Enjeux :
<p align="center">Contexte de l'action :</p> <p>L'enjeu de mener une gestion dynamique du patrimoine des communes et des EPCI est un des leviers principaux à actionner. Il s'agit pour la commune/EPCI de développer la connaissance de son bâti (structure, valeur patrimoniale, usage) afin de pouvoir le classer et envisager, le cas échéant, une réhabilitation (conserver en l'état, conserver en rénovant ou en changeant l'usage, céder).</p>
<p align="center">Objectifs et contenu de l'action :</p> <p>Ce classement permet une optimisation des surfaces, l'élaboration et la mise en œuvre d'une programmation pluriannuelle de rénovation.</p> <p>L'objectif est de doter les collectivités volontaires d'une stratégie patrimoniale permettant d'optimiser l'usage de leur patrimoine, en tenant compte du contexte de chacune.</p>
<p align="center">Rôle des partenaires :</p> <p>Les communes sont un acteur clef de la démarche. La réussite notamment énergétique du projet et l'atteinte des objectifs dépend du niveau d'implication de chacune.</p> <p>GRDF propose de mettre en place une réflexion autour de solutions énergétiques performantes, cette réflexion permettra d'avoir des bâtiments exemplaires et des bâtiments "vitrine" pour la population.</p>
<p align="center">Incidences sur l'environnement</p> <p>NEUTRE.</p> <p>Un impact positif est attendu pour le patrimoine protégé et le bâti.</p>

Pilotage et Gouvernance :
<p>Pilotage : SYBARVAL</p> <p>Partenaires : Communes et EPCI, ADEME, ALEC, CAUE33, EDF, SDEEG, Département, GRDF.</p>

Objectifs et Indicateurs :				
<p>Objectifs stratégiques :</p> <table border="1"> <tr> <td align="center">à 2024 :</td> <td align="center">à 2050 :</td> </tr> <tr> <td>Diminution des consommations énergétiques sur le volet "Tertiaire" de 35 GWh.</td> <td>-70% de consommations énergétiques finales sur le volet "Tertiaire"</td> </tr> </table> <p>Indicateurs : * Nombre de communes ayant réalisé un SDI * Economies d'énergie projetées par la mise en œuvre des SDI</p>	à 2024 :	à 2050 :	Diminution des consommations énergétiques sur le volet "Tertiaire" de 35 GWh.	-70% de consommations énergétiques finales sur le volet "Tertiaire"
à 2024 :	à 2050 :			
Diminution des consommations énergétiques sur le volet "Tertiaire" de 35 GWh.	-70% de consommations énergétiques finales sur le volet "Tertiaire"			

Budget prévisionnel et Moyens :			
Animation-suivi :	Budget :	Subventions escomptée :	Appui /Financement :
SYBARVAL + Stagiaires	60K€ HT sur 3 ans	ADEME (étude) : 40%	CD33 (travaux) :Ecoles, politiques sectorielles, AMO...

Calendrier prévisionnel : 2019-2024
<i>2017</i> : Recrutement du Bureau d'études. Lancement de la phase d'état des lieux avec les communes et intercommunalités volontaires.
<i>2018 -2019</i> : Réalisation des diagnostics. Elaboration des stratégies communales. Validation des schémas directeur immobilier communaux.
<i>2020-2024</i> : Accompagnement et mise en oeuvre des SDI.

AMENAGER DURABLEMENT POUR REDUIRE LA CONSOMMATION D'ENERGIES

Action 3 : Moderniser les systèmes d'éclairage extérieurs

Descriptif et Enjeux :
Contexte de l'action :
La gestion dynamique du patrimoine des communes et des EPCI passe également par l'amélioration des systèmes d'éclairage extérieurs des voies et bâtiments.
Objectifs et contenu de l'action :
Il s'agit pour la commune / EPCI d'approfondir la connaissance de ses systèmes d'éclairage public afin de pouvoir envisager et mesurer les sources d'économies électriques pouvant être réalisées.
Le SYBARVAL dans le cadre du TEPCV et de la valorisation des certificats d'économies d'énergie a déjà aidé les communes à rénover leur parc d'éclairage public. Il s'agit sur le temps du PCAET de viser le renouvellement total des systèmes d'éclairage extérieurs.
Rôle des partenaires :
Les communes et EPCI sont maîtres d'ouvrages des modernisations de l'éclairage public.
Incidences sur l'environnement
VARIABLE en fonction des modalités d'application.
La réduction de la pollution lumineuse, en particulier pour la biodiversité nocturne, et la limitation des ondes magnétiques seront réels qu'en fonction des systèmes d'éclairages choisis. L'impact sur les Zones Natura 2000 est positif.

Pilotage et Gouvernance :
Pilotage : SYBARVAL
Partenaires : Communes et EPCI, SDEEG, EDF.

Objectifs et Indicateurs :	
Objectifs stratégiques :	
à 2024 :	à 2050 :
Diminution des consommations énergétiques sur le volet "Tertiaire" de 35 GWh.	-70% de consommations énergétiques finales sur le volet "Tertiaire"
Indicateurs :	
* Renouvellement du parc d'éclairage extérieur	
* Economies d'énergie réalisées	

Budget prévisionnel et Moyens :
Subventions :
Valorisation de CEE pour les communes

Calendrier prévisionnel : 2019-2024
2019 : Finalisation de l'état des lieux sur les systèmes d'éclairage avec les communes et intercommunalités volontaires. Sensibilisation des communes et EPCI aux changements de leurs systèmes énergivores.
2020-2024 : Accompagnement des communes et EPCI aux changements de leurs systèmes énergivores.

AMENAGER DURABLEMENT POUR REDUIRE LA CONSOMMATION D'ENERGIES

Action 4 : Informer et accompagner les propriétaires privés à la rénovation énergétique en s'appuyant notamment sur une plateforme de la rénovation énergétique couvrant à terme l'ensemble du territoire.

Descriptif et Enjeux :
Contexte de l'action :
Il existe de nombreux dispositifs d'aide et d'accompagnement pour la rénovation énergétique des logements, mais elle reste peu lisible pour les habitants. L'information et l'accompagnement des habitants dans la rénovation de leur logement doivent être facilités.
Objectifs et contenu de l'action :
L'objectif est de mettre en place une offre d'information et d'accompagnement des propriétaires privés sur l'ensemble du territoire dans leur projet de rénovation des logements et de disposer d'un service qualitatif d'information et d'accompagnement des propriétaires dans la rénovation de leur habitat. L'initiative de la COBAN soutenue par l'ADEME et en partenariat avec la CREAQ pour mettre en place une plateforme de la rénovation énergétique de l'habitat peut permettre d'évaluer concrètement la mise en place d'un tel service et le déploiement à l'échelle du SYBARVAL. L'accompagnement de projets énergétiques permettra de communiquer sur des opérations exemplaires auprès du grand public (action 4.1). Par ailleurs, le chauffage est un levier important d'économie d'énergies notamment par le remplacement des appareils anciens (action 4.2).
Rôle des partenaires :
La COBAN et la CREAQ, animateurs de la plateforme de rénovation énergétique partageront leur retour d'expérience avec les communes et EPCI et aideront à la construction de la plateforme territoriale. L'ADEME et la Région seront également sollicités pour leur appui technique et financier. GRDF sera le relais des opérations menées par la collectivité auprès des habitants les contactant directement afin d'être raccordé au réseau de gaz naturel.
Incidences sur l'environnement
NEUTRE à POSITIF. L'impact est positif pour la réduction du bruit (l'isolation thermique améliore aussi l'isolation phonique) et pour la qualité de l'air (la performance énergétique permet une diminution des besoins en chauffage et limite les émissions de GES).

Pilotage et Gouvernance :
Pilotage : SYBARVAL - COBAN
Partenaires : Communes, EPCI, ADEME, ALEC33, Région Nouvelle-Aquitaine, Département de la Gironde, CAUE33, Etat (DDTM -ANAH - DREAL), ADIL, EDF, GRDF, CREAQ.

Objectifs et Indicateurs :	
Objectifs stratégiques :	
à 2024 :	à 2050 :
Diminution des consommations énergétiques sur le volet "Résidentiel" de 235 GWh.	-54% de consommations énergétiques finales sur le volet "Résidentiel"
Indicateurs :	
* Part de la population couverte par un Espace Info Energie	
* Statistiques de fréquentation des Espaces Info Energie	
* Nombre de logements rénovés thermiquement via la plateforme	
* Recensement des moyens de chauffage anciens	
* Nombre d'appareils remplacés	

Budget prévisionnel et Moyens :	
Coordination et étude d'extensions de la plateforme de rénovation :	Subventions escomptées :
Animation sous traitée à un partenaire : 2 ETP soit 120K€/an à partir de 2020.	La convention actuelle avec l'ADEME et la COBAN permet de couvrir 100% de la rénovation (0,5 ETP).
Communication sur les outils et aides proposées : 10K€/an sur 3 ans à partir de 2020.	Pour 2020-2023 : la Région est en cours de définition de son règlement d'intervention mais pourrait reconduire son soutien financier.

Calendrier prévisionnel : 2019-2024
2017-2019 : Suivi de la plateforme énergétique COBAN. Etudes des modalités d'élargissement
2020-2024 : Déploiement du dispositif d'accompagnement COBAN sur l'ensemble du territoire (plateforme de la rénovation énergétique de l'habitat)

AMENAGER DURABLEMENT POUR REDUIRE LA CONSOMMATION D'ENERGIES

Action 4.1 : Valoriser auprès du grand public les rénovations exemplaires.

Descriptif et Enjeux :
<p align="center">Contexte de l'action :</p> <p>La mise en place d'une plateforme de rénovation énergétique permettra de connaître les opérations individuelles exemplaires.</p>
<p align="center">Objectifs et contenu de l'action :</p> <p>Il s'agit d'encourager la massification des rénovations énergétiques des logements par la communication et la valorisation des opérations réalisées.</p>
<p align="center">Rôle des partenaires :</p> <p>L'animateur de la plateforme proposera des événements (exemple : visite) en lien avec la commune/EPCI concerné.</p> <p>GRDF sera le relais des opérations menées par la collectivité auprès des habitants les contactant directement afin d'être raccordé au réseau de gaz naturel.</p>
<p align="center">Incidences sur l'environnement</p> <p>NEUTRE à POSITIF.</p> <p>L'impact est positif pour la réduction du bruit (l'isolation thermique améliore aussi l'isolation phonique) et pour la qualité de l'air (la performance énergétique permet une diminution des besoins en chauffage).</p>

Pilotage et Gouvernance :
<p>Pilotage :</p> <p>SYBARVAL - Animateurs de la plateforme</p> <p>Partenaires :</p> <p>Communes, EPCI, ADEME, ALEC33, Région Nouvelle-Aquitaine, Département de la Gironde, CAUE33, Etat (DDTM - ANAH - DREAL), ADIL, CREAQ, GRDF.</p>

Objectifs et Indicateurs :				
<p>Objectifs stratégiques :</p> <table border="1"> <tr> <td align="center">à 2024 :</td> <td align="center">à 2050 :</td> </tr> <tr> <td>Diminution des consommations énergétiques sur le volet "Résidentiel" de 235 GWh.</td> <td>-54% de consommations énergétiques finales sur le volet "Résidentiel"</td> </tr> </table> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Part de la population couverte par un Espace Info Energie * Nombre d'appareils remplacés * Nombre de logements rénovés thermiquement via la plateforme 	à 2024 :	à 2050 :	Diminution des consommations énergétiques sur le volet "Résidentiel" de 235 GWh.	-54% de consommations énergétiques finales sur le volet "Résidentiel"
à 2024 :	à 2050 :			
Diminution des consommations énergétiques sur le volet "Résidentiel" de 235 GWh.	-54% de consommations énergétiques finales sur le volet "Résidentiel"			

Budget prévisionnel et Moyens :						
<table border="1"> <tr> <td align="center">Coordination et étude d'extensions de la plateforme de rénovation :</td> <td align="center">Subventions escomptées :</td> </tr> <tr> <td>Animation sous traitée à un partenaire : 2 ETP soit 120K€/an à partir de 2020.</td> <td>La convention actuelle avec l'ADEME et la COBAN permet de couvrir 100% de la rénovation (0,5 ETP).</td> </tr> <tr> <td>Communication sur les outils et aides proposées : 10K€/an sur 3 ans à partir de 2020.</td> <td>Pour 2020-2023 : la Région est en cours de définition de son règlement d'intervention mais pourrait reconduire son soutien financier.</td> </tr> </table>	Coordination et étude d'extensions de la plateforme de rénovation :	Subventions escomptées :	Animation sous traitée à un partenaire : 2 ETP soit 120K€/an à partir de 2020.	La convention actuelle avec l'ADEME et la COBAN permet de couvrir 100% de la rénovation (0,5 ETP).	Communication sur les outils et aides proposées : 10K€/an sur 3 ans à partir de 2020.	Pour 2020-2023 : la Région est en cours de définition de son règlement d'intervention mais pourrait reconduire son soutien financier.
Coordination et étude d'extensions de la plateforme de rénovation :	Subventions escomptées :					
Animation sous traitée à un partenaire : 2 ETP soit 120K€/an à partir de 2020.	La convention actuelle avec l'ADEME et la COBAN permet de couvrir 100% de la rénovation (0,5 ETP).					
Communication sur les outils et aides proposées : 10K€/an sur 3 ans à partir de 2020.	Pour 2020-2023 : la Région est en cours de définition de son règlement d'intervention mais pourrait reconduire son soutien financier.					

Calendrier prévisionnel : 2019-2024
<p>2017-2019 : Suivi de la plateforme énergétique COBAN. Etudes des modalités d'élargissement</p> <p>2020-2024 : Duplication du dispositif d'accompagnement COBAN sur l'ensemble du territoire (plateforme de la rénovation énergétique de l'habitat)</p>

AMENAGER DURABLEMENT POUR REDUIR LA CONSOMMATION D'ENERGIES

Action 4.2 : Accélérer le remplacement des appareils de chauffage anciens (foyers ouverts, chaudières fuel et gaz) par des appareils plus performants.

Descriptif et Enjeux :
<p style="text-align: center;">Contexte de l'action :</p> <p>Les consommations de chauffage pèsent pour 70% du volet résidentiel. L'objectif de performance des appareils de chauffage représente le gisement d'économies d'énergie le plus facilement mobilisable.</p> <p>Par ailleurs, il peut se conjuguer aux opérations de rénovation de logements du territoire.</p> <p>L'action concerne en priorité les foyers ouverts, appareils anciens de chauffage bois, chaudières fuel et chaudières à gaz anciennes.</p>
<p style="text-align: center;">Objectifs et contenu de l'action :</p> <p>Il s'agit d'apporter une solution de chauffage aux habitants plus performants, en particulier ou dans le cadre plus global d'une rénovation de leur logement.</p>
<p style="text-align: center;">Rôle des partenaires :</p> <p>L'animateur de la plateforme sera chargé d'intégrer cette problématique dans la solution globale proposée aux porteurs de projets.</p> <p>Les fournisseurs d'énergie pourront être mobilisés.</p> <p>Un dispositif de soutien pourra être mis en place par GRDF pour accélérer le remplacement des anciens appareils de chauffage.</p>
<p style="text-align: center;">Incidences sur l'environnement</p> <p>NEUTRE à POSITIF.</p> <p>L'impact est positif pour la qualité de l'air (la performance énergétique permet une diminution des besoins en chauffage et l'installation de chaudières moins émettrices de particules en suspension).</p>

Pilotage et Gouvernance :
<p>Pilotage :</p> <p>SYBARVAL</p> <p>Partenaires :</p> <p>Communes et EPCI, ADEME, ALEC, GRDF, fournisseurs d'énergie.</p>

Objectifs et Indicateurs :	
Objectifs stratégiques :	
à 2024 :	à 2050 :
Diminution des consommations énergétiques sur le volet "Résidentiel" de 235 GWh.	-54% de consommations énergétiques finales sur le volet "Résidentiel"
<p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Recensement des moyens de chauffage anciens * Nombre d'appareils remplacés 	

Budget prévisionnel et Moyens :	
Animation :	Communication :
Animation : 0,1 ETP (compris dans l'animation PCAET) + stagiaires	8K€/an

Calendrier prévisionnel : 2019-2024
2019 : Recensement des moyens de chauffage. Mobilisation des acteurs locaux.
2019-2020 : Opération de communication / Sensibilisation auprès des habitants.
2021-2024 : Accompagnement dans les remplacements des appareils de chauffage.

AMENAGER DURABLEMENT POUR REDUIR LA CONSOMMATION D'ENERGIES

Action 5 : Mettre en place une Opération Programmée de Rénovation de l'Habitat (OPAH)

Descriptif et Enjeux :
Contexte de l'action :
<p>Le territoire accueille un nombre significatif d'habitants en précarité énergétique. Par ailleurs, environ 12 000 propriétaires occupants sont éligibles aux aides ANAH (27%).</p> <p>Le lancement d'une pré-étude opérationnelle pour une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) avec un volet copropriétés a été acté en 2018 et devrait fournir le cadre d'une intervention future des EPCI pour la rénovation des logements concernés.</p>
Objectifs et contenu de l'action :
<p>L'étude devra être suivie d'une OPAH afin d'encourager la rénovation de l'habitat des propriétaires modestes et des copropriétés dégradées.</p>
Rôle des partenaires :
<p>Le SYBARVAL coordonnera l'animation de l'OPAH en lien étroit avec les 3 EPCI et les partenaires essentiels que sont l'ANAH et la Département de la Gironde.</p>
Incidences sur l'environnement
<p>NEUTRE à POSITIF.</p> <p>L'impact est positif pour la réduction du bruit (l'isolation thermique améliore aussi l'isolation phonique) et pour la qualité de l'air (la performance énergétique permet une diminution des besoins en chauffage et limite les émissions de GES).</p>

Pilotage et Gouvernance :
<p>Pilotage :</p> <p>SYBARVAL</p> <p>Partenaires :</p> <p>ANAH, CD33, Communes et EPCI, ADEME, DDTM, DREAL, CCAS, ALEC, Région, ARS, CAF, EDF, GRDF.</p>

Objectifs et Indicateurs :	
Objectifs stratégiques :	
à 2024 :	à 2050 :
Diminution des consommations énergétiques sur le volet "Résidentiel" de 235 GWh.	-54% de consommations énergétiques finales sur le volet "Résidentiel"
Indicateurs :	
<ul style="list-style-type: none"> * Réalisation de la pré-étude OPAH * Mise en place de l'OPAH * Logements rénovés * Logements en copropriété rénovés et propriétaires impactés * Economies d'énergie et CO2 réalisées 	

Budget prévisionnel et Moyens :		
Pré-étude opérationnelle OPAH :	OPAH-Volet copropriétés :	Subventions :
Animation : SYBARVAL	L'animation OPAH sur la période de mise en œuvre de l'OPAH est estimée à 60K€/an sur 6 ans.	L'ANAH intervient financièrement et techniquement pour les OPAH à hauteur de 50% dans la limite de 40K€.
Budget : 35K€ HT sur 2 ans		
Subvention ANAH (50%) + CD33 (7K€)		

Calendrier prévisionnel : 2019-2024
2018 : Lancement de la pré-étude OPAH (avec volet copro).
2019 : Débat sur l'opportunité et lancement d'une OPAH.
2020-2024 : Construction et mise en œuvre de l'OPAH en lien avec les EPCI.

AMENAGER DURABLEMENT POUR REDUIRE LA CONSOMMATION D'ENERGIES

Action 6 : Faire évoluer les documents d'urbanisme pour une prise en compte des différentes dimensions du PCAET

Descriptif et Enjeux :
Contexte de l'action :
La compétence première du SYBARVAL est l'élaboration et la mise en œuvre du SCoT, articulées avec les documents d'urbanisme des communes et intercommunalités (PLH et PLUi).
Objectifs et contenu de l'action :
L'action vise à décliner le Plan Climat Air Energie dans le SCoT, les PLU(i) et PLH. Il s'agit, entre autres, de développer un urbanisme favorable aux énergies renouvelables (action 6.1), de s'approprier les enjeux de la division parcellaire et mettre en place des stratégies adaptées dans les PLU(i) (action 6.2) et de co-construire un guide pour l'aménagement durable des nouvelles opérations (action 6.3).
Rôle des partenaires :
Le SYBARVAL animera la démarche avec les communes et EPCI compétents en lien avec les services de l'Etat, l'ADEME et le CAUE33.
Incidences sur l'environnement
POSITIF. La ressource en eau sera préservée, la diminution du trafic de véhicules thermiques permettra une baisse des nuisances sonores et une amélioration de la qualité de l'air.

Pilotage et Gouvernance :
Pilotage : SYBARVAL
Partenaires : Communes et EPCI, ADEME, Etat (DDTM, DREAL), CAUE33.

Objectifs et Indicateurs :	
Objectifs stratégiques :	
à 2024 :	à 2050 :
Indicateurs :	
* Rédaction du guide	
* Nombre d'actions pédagogiques et journées thématiques réalisées	
* Réalisation de l'étude parcellaire	
* Recensement des actions de maîtrise de la division parcellaire	

Budget prévisionnel et Moyens :	
Animation :	Subventions :
0,2 ETP compris dans l'action 1 + stagiaires : 2 par an.	8K€/an

Calendrier prévisionnel : 2019-2024
<i>2019 -2020</i> : Elaboration du diagnostic du SCOT. Suivi et conseils aux PLU(i) et PLH pour la mise en œuvre du PCAET. Déclinaisons.
<i>2020-2022</i> : Elaboration du PADD et du DOO du SCOT. Suivi et conseils aux PLU(i) et PLH pour la mise en œuvre du PCAET. Déclinaisons.

AMENAGER DURABLEMENT POUR REDUIR LA CONSOMMATION D'ENERGIES

Action 6.1 : Développer un urbanisme favorable aux énergies renouvelables

Descriptif et Enjeux :
<p style="text-align: center;">Contexte de l'action :</p> <p>Les communes et EPCI ont la possibilité ou l'obligation de suivre la stratégie nationale de transition énergétique en intégrant dans leurs documents d'urbanisme un volet consacré au développement des énergies renouvelables.</p>
<p style="text-align: center;">Objectifs et contenu de l'action :</p> <p>L'action permettra par les zonages et/ou par le règlement des documents d'urbanisme de prévoir des espaces et/ou des projets favorables aux énergies renouvelables. Le SCOT devra en particulier intégrer les recommandations du PCAET lors de son élaboration.</p>
<p style="text-align: center;">Rôle des partenaires :</p> <p>Les communes et EPCI sont maitres d'ouvrages de l'élaboration et de la révision de leurs documents d'urbanisme et de stratégie en matière d'habitat.</p>
<p style="text-align: center;">Incidences sur l'environnement</p> <p>POSITIF</p> <p>L'action à un impact environnemental indirect positif, en effet les pollutions dues à certaines activités sont diminuées. Les potentiels impacts sur l'environnement sont encadrés dans chacune des fiches concernées.</p>

Pilotage et Gouvernance :
<p>Pilotage :</p> <p>SYBARVAL</p> <p>Partenaires :</p> <p>Communes et EPCI, Services de l'Etat.</p>

Objectifs et Indicateurs :
<p>Objectifs stratégiques :</p>
<p>Indicateurs :</p>

Budget prévisionnel et Moyens :

Calendrier prévisionnel : 2019-2024
<p><i>2019 -2020</i> : Elaboration du diagnostic du SCOT. Suivi et conseils aux PLU(i) et PLH pour la mise en œuvre du PCAET. Déclinaisons.</p>
<p><i>2020-2022</i> : Elaboration du PADD et du DOO du SCOT. Suivi et conseils aux PLU(i) et PLH pour la mise en œuvre du PCAET. Déclinaisons.</p>

AMENAGER DURABLEMENT POUR REDUIRE LA CONSOMMATION D'ENERGIES

Action 6.2 : S'approprier les enjeux de la division parcellaire et mettre en place des stratégies adaptées dans les PLU(i)

Descriptif et Enjeux :
<p style="text-align: center;">Contexte de l'action :</p> <p>Le territoire est soumis à une très forte pression sur la division parcellaire non contrôlée avec des divisions parfois problématiques dans certains secteurs. Les communes sont bien souvent prises au dépourvu et ont besoin d'une assistance dans le cadrage de la division parcellaire.</p> <p>Une étude test est en cours sur la commune de MIOS. Il s'agira de capitaliser la méthode pour reproduire l'exercice.</p>
Objectifs et contenu de l'action :
<p>Le souhait est de mieux organiser la division parcellaire afin que les collectivités puissent garder une certaine maîtrise dans le cadre d'un aménagement globale des communes (mobilités, services et commerces).</p>
Rôle des partenaires :
<p>Les communes et EPCI sont maitres d'ouvrages de l'élaboration et de la révision de leurs documents d'urbanisme et de stratégie en matière d'habitat.</p>
Incidences sur l'environnement
<p>POSITIF.</p> <p>L'organisation de la pression foncière aura un impact bénéfique sur les paysages et les espaces agricoles. L'étalement urbain sera limité et bénéficiera les espaces naturels, la biodiversité, les zones humides et les zones protégées ou classées.</p>

Pilotage et Gouvernance :
<p>Pilotage : SYBARVAL</p> <p>Partenaires : Communes et EPCI, Instructeurs, ADEME, DDTM, DREAL, CAUE33, Bureaux d'études PLU.</p>

Objectifs et Indicateurs :
<p>Objectifs stratégiques :</p> <p style="text-align: right;"><i>à 2050 :</i></p> <p>-54% de consommations énergétiques finales sur le volet "Résidentiel"</p> <p>-70% de consommations énergétiques finales sur le volet "Transports"</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Réalisation de l'étude parcellaire test * Recensement des actions de maitrise de la division parcellaire

Budget prévisionnel et Moyens :
Animation :
0,1 ETP (compris dans l'animation PCAET) + ressources des partenaires + stagiaires

Calendrier prévisionnel : 2019-2024
<p><i>2019</i> : Réalisation d'un état des lieux des dynamiques de la division parcellaire sur le territoire, en lien avec le SCoT.</p> <p><i>2019</i> : Réflexion sur une commune test en élaboration ou révision de son PLU pour proposer des outils d'encadrement de la division parcellaire.</p> <p><i>2019-2024</i> : Accompagnement des communes et EPCI porteurs de PLU(i).</p>

AMENAGER DURABLEMENT POUR REDUIR LA CONSOMMATION D'ENERGIES

Action 6.3 : Co-construire un guide pour l'aménagement durable des nouvelles opérations

Descriptif et Enjeux :
<p style="text-align: center;">Contexte de l'action :</p> <p>Les règles d'urbanisme régissent la constructibilité des terrains.</p> <p>Le territoire du SYBARVAL est dynamique et la construction de logements est un levier important pour anticiper les réglementations plus ambitieuses qui arriveront à mi-parcours du PCAET.</p>
Objectifs et contenu de l'action :
<p>L'action consisterait à travailler collectivement aux attentes en termes de paysage, d'économies d'énergie, d'énergies renouvelables des futures opérations en élaborant un document auquel les communes pourraient se référer. L'élaboration du guide devra se faire en lien avec l'élaboration du SCOT dès 2019.</p>
Rôle des partenaires :
<p>Le document sera élaboré collectivement avec les communes et EPCI, en associant l'Etat et le CAUE33.</p> <p>GRDF propose d'apporter des contributions sur l'analyse du potentiel technique, économique et environnemental du réseau de gaz naturel en tant qu'outil d'aménagements durables</p>
Incidences sur l'environnement
<p>POSITIF</p> <p>Chaque projet devra prendre en compte les préconisations du guide qui a pour objectif de réduire les impacts environnementaux des aménagements.</p> <p>Le SCOT sera chargé d'évaluer les impacts cumulés des aménagements.</p>

Pilotage et Gouvernance :
<p>Pilotage :</p> <p>SYBARVAL</p> <p>Partenaires :</p> <p>Communes et EPCI, DDTM, DREAL, CAUE33, GRDF.</p>

Objectifs et Indicateurs :	
Objectifs stratégiques :	
à 2024 :	à 2050 :
Diminution des consommations énergétiques sur le volet "Résidentiel" de 235 GWh.	-54% de consommations énergétiques finales sur le volet "Résidentiel"
Diminution des consommations énergétiques sur le volet "Transports" de 200 GWh.	-70% de consommations énergétiques finales sur le volet "Transports"
Indicateurs :	
* Rédaction du guide	
* Nombre d'actions pédagogiques et journées thématiques réalisées	

Budget prévisionnel et Moyens :
Animation :
0,1 ETP (compris dans l'animation PCAET) + stagiaires

Calendrier prévisionnel : 2019-2024
<p>2019 -2020 : Elaboration du diagnostic du SCOT. Suivi et conseils aux PLU(i) et PLH pour la mise en œuvre du PCAET. Déclinaisons.</p>
<p>2020-2022 : Elaboration du PADD et du DOO du SCOT. Suivi et conseils aux PLU(i) et PLH pour la mise en œuvre du PCAET. Déclinaisons.</p>

ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT D'UNE ECONOMIE SOBRE EN CARBONE

Action 7 : Encourager au groupement d'artisans dans le cadre de la plateforme de la rénovation de l'habitat

Descriptif et Enjeux :
Contexte de l'action :
Si les particuliers sont incités à maîtriser leurs consommations d'énergie par la rénovation de leur logement, il convient de leur proposer des entreprises locales formées aux nouvelles pratiques.
Objectifs et contenu de l'action :
La rénovation de l'habitat privé passe par le recours à des entreprises qualifiées et le territoire souhaite que les entreprises locales soient pleinement associées et puissent monter en compétence sur la rénovation énergétique et le confort d'été. La plateforme de rénovation énergétique, à terme sur le territoire du SYBARVAL, pourra aider au groupement d'artisans partenaires pour proposer aux particuliers une solution complète de rénovation.
Rôle des partenaires :
L'animateur de la plateforme sera chargé d'animer et de constituer un groupe d'artisans pouvant proposer des solutions globales de rénovation. GRDF sera le relais des opérations menées par la collectivité auprès des artisans les contactant directement afin d'être raccordé au réseau de gaz naturel.
Incidences sur l'environnement
NEUTRE à POSITIF. L'amélioration de l'habitat et des logements entrainera une réduction du bruit et l'amélioration de la qualité de l'air.

Pilotage et Gouvernance :
Pilotage : SYBARVAL - Animateur plateforme
Partenaires : BA2E, CCI, Chambre des Métiers, EPCI, CREAQ, ADEME, Région Nouvelle-Aquitaine, CAPEB, FFB, GRDF.

Objectifs et Indicateurs :	
Objectifs stratégiques :	
<i>à 2024 :</i>	<i>à 2050 :</i>
Diminution des consommations énergétiques sur le volet "Résidentiel" de 235 GWh.	-54% de consommations énergétiques finales sur le volet "Résidentiel"
Diminution des consommations énergétiques sur le volet "Tertiaire" de 35 GWh.	-70% de consommations énergétiques finales sur le volet "Tertiaire"
Diminution des consommations énergétiques sur le volet "Industrie" de 200 GWh.	-20% de consommations énergétiques finales sur le volet "Industrie"
Indicateurs :	
* Mise en place du groupement	

Budget prévisionnel et Moyens :
Animation - Suivi :
Inclus dans le développement de la plateforme de la rénovation énergétique (action 4).

Calendrier prévisionnel : 2019-2024
<i>2019-2020</i> : Identification des besoins. Réunions partenariales. Montage du programme et test sur la plateforme COBAN.
<i>2020-2024</i> : Evaluation et mise en perspective avec le développement de la plateforme d'écornovation.

ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT D'UNE ECONOMIE SOBRE EN CARBONE

Action 8 : Assurer la lisibilité des dispositifs en matière de performance environnementale des entreprises sur le territoire

Descriptif et Enjeux :
Contexte de l'action :
<p>Au même titre que les habitants, les entreprises sont les acteurs incontournables de la maîtrise de l'énergie, voire du développement des énergies renouvelables, permettant de faire des économies sur leurs consommations énergétiques.</p> <p>De nombreux programmes nationaux et régionaux, dont le dispositif TPE-PME tous gagnant de la CCI-CMA, existent et il y a donc un enjeu pour le territoire à se positionner sur la bonne connaissance par les acteurs des aides plutôt que de créer un nouveau service.</p>
Objectifs et contenu de l'action :
<p>Plusieurs entreprises volontaires peuvent initier une démarche propre visant à analyser leurs consommations énergétiques, faire des propositions d'améliorations (investissements, abonnements, organisation) avec un temps de retour sur investissement et à les accompagner dans la mise en oeuvre du programme. Des temps collectifs pourraient également permettre de réunir les référents des entreprises et de partager les expériences de chacun.</p> <p>L'objectif est de rendre lisible les dispositifs mis en place à l'échelle départementale et d'encourager les entreprises à s'y investir localement.</p>
Rôle des partenaires :
Incidences sur l'environnement
<p>NEUTRE.</p> <p>Un impact positif est observé sur la qualité de l'air via l'amélioration de la performance environnementale des bâtiments.</p>

Pilotage et Gouvernance :
<p>Pilotage : SYBARVAL - CCI - CMA</p> <p>Partenaires : BA2E, EPCI, Pôle des Eco-Industries NA, ALEC, ADEME, Associations d'entreprises.</p>

Objectifs et Indicateurs :	
Objectifs stratégiques :	
à 2024 :	à 2050 :
Diminution des consommations énergétiques sur le volet "Industrie" de 200 GWh.	-20% de consommations énergétiques finales sur le volet "Industrie"
Indicateurs :	
* Nombre d'entreprises engagées et d'actions réalisées	
* Economies d'énergies et CO2 réalisées	

Budget prévisionnel et Moyens :
Animation - Suivi :
0,2 ETP + partenariats CCI - CMA

Calendrier prévisionnel : 2019-2024
<p>2019 : Identification des entreprises-test volontaires. Réunions partenariales. Information et Communication. Accompagnement.</p>
<p>2020-2024 : Evaluation et développement avec d'autres entreprises ou à l'échelle d'une ZAE.</p>

ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT D'UNE ECONOMIE SOBRE EN CARBONE

Action 9 : Favoriser un tourisme éco-responsable

Descriptif et Enjeux :
Contexte de l'action :
<p>Le tourisme est une activité majeure pour le territoire qui doit apparaitre en tant que tel dans la stratégie du PCAET.</p> <p>Les partenaires ont déjà mis en place des démarches de sensibilisation. Ainsi, le PNR des Landes de Gascogne favorise l'écotourisme (balades et randonnées découvertes, hébergements écotouristiques...) au sein du parc; le SIBA a développé le projet "vacance sans ma voiture" qui incite la population touristique et les habitants à se déplacer via le bus, le train, le vélo ou encore par voie maritime sur le bassin d'Arcachon afin de limiter le trafic routier et ainsi les émissions de GES; 33 Tourisme a aussi développé un projet d'écolabel sur l'ensemble du département.</p> <p>L'action visera donc à s'appuyer sur ces projets déjà mis en place sur le territoire.</p>
Objectifs et contenu de l'action :
<p>Il s'agit de consolider la gouvernance des différents acteurs (SIBA, Communes, EPCI, Offices de tourisme, Gironde Tourisme...) afin de favoriser la sensibilisation des professionnels du tourisme et leur engagement sur la mobilité, la gestion des déchets, les ENR, l'efficacité énergétique en les mobilisant autour des actions en cours.</p> <p>Deux actions seront menées sur le territoire du SYBARVAL auprès des professionnels du tourisme : l'encouragement au développement des énergies renouvelables et la promotion des démarches environnementales. Une autre action se focalisera sur la consolidation et le renforcement de la lisibilité de l'offre pour diminuer l'utilisation de la voiture par les touristes.</p>
Rôle des partenaires :
<p>Plusieurs partenaires sont déjà engagés dans des démarches qu'ils devront continuer et articuler pour répondre à la stratégie territoriale. Dans un deuxième temps, ces actions seront développer sur l'ensemble du territoire. Les acteurs engagés devront ainsi favoriser l'extension de leurs démarches.</p>
Incidences sur l'environnement
<p>POSITIF.</p> <p>Les comportements ayant un impact bénéfique pour l'environnement ou ayant un moindre impact environnemental sont valorisés (diminution des consommations, des déchets, de l'eau, et des énergies). Les impacts seront encore plus réduits par la mise en place d'une démarche d'incitation aux touristes à l'utilisation de véhicules alternatifs à la voiture individuelle.</p>

Pilotage et Gouvernance :
<p>Pilotage :</p> <p>SYBARVAL</p> <p>Partenaires :</p> <p>Offices de Tourisme, Région Nouvelle-Aquitaine, Gironde Tourisme, SIBA, Communes et EPCI, professionnels du tourisme, PNR Lande de Gascogne, ADEME, ALEC, Associations de promotion du tourisme.</p>

Objectifs et Indicateurs :	
Objectifs stratégiques :	
à 2024 :	à 2050 :
Diminution des consommations énergétiques sur le volet "Transports" de 200 GWh.	-70% de consommations énergétiques finales sur le volet "Transports"
Diminution des consommations énergétiques sur le volet "Tertiaire" de 35 GWh.	-70% de consommations énergétiques finales sur le volet "Tertiaire"
-24% d'émissions de gaz à effet de serre sur le volet "Transports"	-75% d'émissions de gaz à effet de serre, soit 190 kteq CO2
-23% d'émissions de gaz à effet de serre sur le volet "Tertiaire"	
Augmentation de la production d'énergies renouvelables (+0,005 GWh)	50% de la consommation finale en énergie renouvelables
Indicateurs :	
* Dispositifs déployés	
* Production d'énergie développée	
* Economies d'énergies réalisées	
* Nombre de voitures circulant en été	
* Nombre de professionnels impliqués	

Budget prévisionnel et Moyens :
Animation - Promotion :
0,1 ETP (compris dans l'animation PCAET)

Calendrier prévisionnel : 2019-2024
2019-2020 : Promotion auprès des acteurs locaux.
2021 : Bilan à 3 ans et perspectives.

ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT D'UNE ECONOMIE SOBRE EN CARBONE

Action 9.1 : Encourager le développement des énergies renouvelables pour les professionnels du tourisme

Descriptif et Enjeux :
Contexte de l'action :
Les installations d'énergies renouvelables sont peu présentes sur le territoire, notamment au vu du potentiel existant. L'objectif de développement des énergies renouvelables ne pourra être atteint sans une production de chaleur et d'électricité renouvelable.
Objectifs et contenu de l'action :
Le Bassin d'Arcachon et le Val de l'Eyre accueillent un nombre important d'entreprises dans le secteur du tourisme très important. Ce secteur étant très actif pendant la période estivale, l'installation de systèmes peut être rapidement rentabilisée. Cette cible est donc identifiée comme un des leviers principaux pour le développement d'ENR de production d'eau chaude ou d'électricité. De plus, la volonté d'élargir la saison estivale va extraire des besoins supplémentaires en énergie.
Rôle des partenaires :
L'ALEC et l'ADEME accompagneront les partenaires à engager la transition énergétique de leurs bâtiments en développant les énergies renouvelables. Le SYBARVAL coordonnera la promotion auprès des acteurs locaux. Les professionnels du tourisme partenaires devront mettre en place des équipements et/ou des actions favorisant les énergies renouvelables.
Incidences sur l'environnement
NEUTRE. Les risques technologiques diminuent via la création d'un circuit court d'approvisionnement en énergie.

Pilotage et Gouvernance :
Pilotage : SYBARVAL
Partenaires : ADEME, ALEC, Communes, EPCI, Associations de promotion du tourisme, Région Nouvelle-Aquitaine, CD33, Offices du Tourisme, Gironde Tourisme.

Objectifs et Indicateurs :	
Objectifs stratégiques :	
à 2024 :	à 2050 :
Augmentation de la production d'énergies renouvelables (+ 0,005 GWh)	-70% de consommations énergétiques finales sur le volet "Tertiaire" 50% de la consommation finale en énergies renouvelables
Indicateurs :	
* Nombre de professionnels impliqués	
* Dispositifs déployés	
* Production d'énergie développée	

Budget prévisionnel et Moyens :	
Animation - Promotion :	Subventions :
0,1 ETP (compris dans l'animation PCAET)	

Calendrier prévisionnel : 2019-2024
2019 : Promotion auprès des acteurs locaux (professionnels du tourisme et entreprises locales d'installation et d'entretien des équipements).

ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT D'UNE ECONOMIE SOBRE EN CARBONE

Action 9.2 : Promouvoir les démarches environnementales auprès des professionnels du tourisme

Descriptif et Enjeux :
Contexte de l'action :
La promotion des démarches environnementales auprès des professionnels du Tourisme permet une meilleure diffusion de l'information et protection des espaces touristiques.
Objectifs et contenu de l'action :
L'action se portera sur le développement de l'écolabel mis en place à l'échelle du département par 33 Tourisme. De plus, d'autres initiatives sont à valoriser dans le cadre du PCAET : distribution de cendriers de plages par des associations ou des sites classés (Dune du Pilat), implantation de poubelles de tris avec des explications simplifiées...
Rôle des partenaires :
Plusieurs partenaires sont déjà engagés dans des démarches qu'ils devront continuer et articuler pour répondre à la stratégie territoriale. Dans un deuxième temps, ces actions seront développer sur l'ensemble du territoire. Les acteurs engagés devront ainsi favoriser l'extension de leurs démarches.
Incidences sur l'environnement
NEUTRE.
La sensibilisation sur le respect des milieux aura un impact positif pour les zones Natura 2000.

Pilotage et Gouvernance :
Pilotage :
Partenaires :
Gironde Tourisme.

Objectifs et Indicateurs :	
Objectifs stratégiques :	
<i>à 2024 :</i>	<i>à 2050 :</i>
Diminution des consommations énergétiques sur le volet "Transports" de 200 GWh.	-70% de consommations énergétiques finales sur le volet "Transports"
Diminution des consommations énergétiques sur le volet "Tertiaire" de 35 GWh.	-70% de consommations énergétiques finales sur le volet "Tertiaire"
-24% d'émissions de gaz à effet de serre sur le volet "Transports"	-75% d'émissions de gaz à effet de serre, soit 190 kteq CO2
-23% d'émissions de gaz à effet de serre sur le volet "Tertiaire"	
Augmentation de la production d'énergies renouvelables (+0,005 GWh)	50% de la consommation finale en énergie renouvelables
Indicateurs :	
* Economies d'énergies réalisées	
* Nombre de professionnels impliqués	

Budget prévisionnel et Moyens :	
Animation - Promotion :	Subventions :

Calendrier prévisionnel : 2019-2024	
2019-2020 : Promotion auprès des acteurs locaux.	
2021 : Bilan à 3 ans et perspectives.	

ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT D'UNE ECONOMIE SOBRE EN CARBONE

Action 9.3 : Consolider et renforcer la lisibilité de l'offre pour diminuer l'utilisation de la voiture par les touristes

Descriptif et Enjeux :
Contexte de l'action :
Les partenaires ont déjà mis en place des démarches de sensibilisation. Le SIBA a d'ores et déjà développé le projet "Mon Bassin sans ma Voiture" qui incite la population touristique et les habitants à se déplacer via le bus, le train, le vélo ou encore par voie maritime sur le bassin d'Arcachon afin de limiter le trafic routier et ainsi les émissions de GES.
Objectifs et contenu de l'action :
Il s'agit d'harmoniser et de développer les actions des différents acteurs (SIBA, Communes, EPCI, Offices de tourisme, PNR Landes de Gascogne...) afin de favoriser la sensibilisation des touristes aux modes de transports alternatifs à la voiture individuelle..
Rôle des partenaires :
Le SYBARVAL veillera à coordonner et simplifier les démarches en cours.
Le SIBA et le PNR seront les deux principaux appuis, par leurs projets actuels, du développement des actions d'incitation.
Incidences sur l'environnement
NEUTRE à POSITIF.
La diminution de l'utilisation de la voiture entraîne une hausse de la qualité de l'air (baisse des pollutions atmosphériques) et réduction des nuisances sonores.

Pilotage et Gouvernance :
Pilotage : SIBA
Partenaires : Communes, PNR Landes de Gascogne, Professionnels du tourisme, Offices de tourisme.

Objectifs et Indicateurs :	
Objectifs stratégiques :	
à 2024 :	à 2050 :
Diminution des consommations énergétiques sur le volet "Transports" de 200 GWh.	-70% de consommations énergétiques finales sur le volet "Transports"
Diminution des consommations énergétiques sur le volet "Tertiaire" de 35 GWh.	-70% de consommations énergétiques finales sur le volet "Tertiaire"
-24% d'émissions de gaz à effet de serre sur le volet "Transports"	-75% d'émissions de gaz à effet de serre, soit 190 kteq CO2
-23% d'émissions de gaz à effet de serre sur le volet "Tertiaire"	
Augmentation de la production d'énergies renouvelables (+0,005 GWh)	50% de la consommation finale en énergie renouvelables
Indicateurs :	
* Nombre de voiture circulant en été	

Budget prévisionnel et Moyens :	
Animation - Promotion :	Subventions :

Calendrier prévisionnel : 2019-2024

DIVERSIFIER LES MODES DE DEPLACEMENT DES HABITANTS DU TERRITOIRE

Action 10 : Promouvoir l'utilisation de véhicules (dont vélos) à carburants alternatifs

Descriptif et Enjeux :
Contexte de l'action :
<p>La mobilité est un axe important de l'action de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre. Le sujet de l'électro-mobilité devient de plus en plus prégnant avec le déploiement de bornes de recharges en différents lieux (publics comme privés), notamment sur le territoire avec le déploiement de bornes de recharge pour les véhicules électriques afin de favoriser l'utilisation de véhicules moins consommateurs d'énergie. En lien avec cette démarche, les collectivités ont acquis une flotte de véhicules électriques.</p> <p>Mais aujourd'hui, il convient d'élargir l'approche à tous les véhicules utilisant d'autres sources de carburant (électrique, GNV, hydrogène).</p>
Objectifs et contenu de l'action :
<p>Favoriser les véhicules électriques doit passer par d'autres actions que l'installation de bornes en mettant en place par exemple des places dédiées aux véhicules électriques et en intégrant à la réflexion la recharge des vélos électriques.</p> <p>Plus globalement, l'action vise à promouvoir tous les véhicules à moindre impact environnemental comme le bioGNV ou l'hydrogène.</p> <p>L'utilisation du biogaz comme carburant localement : l'achat de véhicules GNV, notamment pour les flottes captives (BOM, bus, cars, véhicules des collectivités...) permettrait de diversifier les approvisionnements énergétiques des transports et d'inclure une énergie renouvelable avec le développement de l'injection de biométhane. Enfin, le déploiement de véhicules GNV nécessite l'installation d'une ou plusieurs stations (bio) GNV à proximité. Une étude départementale sur le déploiement de stations (bio) GNV a été initiée par le Département et le SYBARVAL accueillera une station à l'horizon 2020 à MIOS-BIGANOS.</p>
Rôle des partenaires :
<p>Les EPCI devront intégrer dans leurs politiques de mobilité la prise en compte de ces nouvelles formes de véhicules afin d'encourager à leur utilisation.</p>
Incidences sur l'environnement
POSITIF.

Pilotage et Gouvernance :
<p>Pilotage : EPCI (appui Pays BARVAL - SYBARVAL)</p> <p>Partenaires : Région Nouvelle-Aquitaine, Conseil Départemental, Communes, SDEEG, ADEME, ALEC, Associations de mobilité, GRDF.</p>

Objectifs et Indicateurs :	
Objectifs stratégiques :	
à 2024 :	à 2050 :
Diminution des consommations énergétiques sur le volet "Transports" de 200 GWh.	-70% de consommations énergétiques finales sur le volet "Transports"
Indicateurs :	
* Mesure de l'usage des bornes électriques	
* Aménagements réalisés pour la promotion de la mobilité alternative	
* Evolution des flottes de véhicules légers et de poids lourds	

Budget prévisionnel et Moyens :
Animation - Suivi :
EPCI + Partenaires (actions 10 à 17)

Calendrier prévisionnel : 2019-2024
2019-2020 : Consolider l'état de la connaissance et des besoins. Faire émerger les besoins à l'échelle de chaque EPCI et identifier des partenaires à mobiliser (acteurs du territoire).
2020 : Mise en place d'une stratégie et financements.
2021-2024 : Bilan à 3 ans et perspectives.

DIVERSIFIER LES MODES DE DEPLACEMENT DES HABITANTS DU TERRITOIRE

Action 11 : Poursuivre le développement de pôles d'échanges hors gares pour renforcer le maillage multimodal

Descriptif et Enjeux :
Contexte de l'action :
<p>La dynamique démographique territoriale pendulaire mais aussi saisonnière impacte la fluidité du réseau routier.</p> <p>Depuis plusieurs années, les collectivités se sont engagées dans l'aménagement de pôles d'échanges intermodaux notamment autour des gares mais aussi de parkings de covoiturage et s'inscrivant dans des stratégies locales.</p>
Objectifs et contenu de l'action :
<p>L'objectif est de favoriser l'usage de modes alternatifs à la voiture individuelle en poursuivant l'implantation et la mise en réseau de pôles d'échanges.</p> <p>Un pôle d'échanges est un lieu où se concentrent différents modes de transport pour proposer des alternatives à la voiture individuelle. Ces lieux sont aménagés pour faciliter l'accessibilité et apporter des services complémentaires (en matière d'information, de signalétique).</p>
Rôle des partenaires :
<p>Les EPCI sont compétents sur le sujet en lien avec la Région pour l'aménagement et la coordination de l'offre de services (action 13). Ils se sont dotés d'un schéma de mobilité ou d'un plan de déplacements urbains (PDU) permettant de veiller au déploiement d'une offre cohérente et renforcée.</p>
Incidences sur l'environnement
POSITIF
<p>Poursuivre le développement de pôles d'échange offrant plusieurs modes de transport permet de limiter les déplacements et diminue donc de fait les nuisances associées.</p> <p>Le SCOT est chargé d'évaluer l'impact des différents aménagements.</p>

Pilotage et Gouvernance :
Pilotage :
EPCI (appui Pays BARVAL)
Partenaires :
Région Nouvelle-Aquitaine, CD33, Communes

Objectifs et Indicateurs :	
Objectifs stratégiques :	
à 2024 :	à 2050 :
-24% d'émissions de gaz à effet de serre sur le volet "Transports"	-75% d'émissions de gaz à effet de serre, soit 190 kteq CO2
Indicateurs :	
* Aménagements réalisés et offre de service (infrastructures)	

Budget prévisionnel et Moyens :
Animation - Suivi :
EPCI - Pays BARVAL

Calendrier prévisionnel : 2019-2024
<p>2019-2024 : Mise en œuvre des schémas de mobilité de la COBAN et du Val de l'Eyre, et du PDU de la COBAS.</p>

DIVERSIFIER LES MODES DE DEPLACEMENT DES HABITANTS DU TERRITOIRE

Action 12 : Développer la pratique du vélo (dont électriques) par les habitants et les touristes

Descriptif et Enjeux :
Contexte de l'action :
<p>La mobilité est un axe important de l'action de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre. Le territoire a aménagé des pôles multimodaux autour de ses 7 gares. Plus globalement, chacun des EPCI s'est doté d'un Plan de Déplacements Urbains ou Schéma des Modes doux, et s'est engagé dans des actions concrètes d'aménagements pour la pratique du vélo.</p>
Objectifs et contenu de l'action :
<p>Au-delà des infrastructures, il est nécessaire d'agir sur les conditions d'utilisation du vélo, tout au long de l'année. Les collectivités travaillent donc à proposer des aménagements et des équipements favorisant la pratique cyclable au travers de plusieurs axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les aménagements pour une pratique en sécurité par la mise en place d'abris vélos sécurisés à proximité des transports en commun et des pôles générateurs, l'harmonisation du jalonnement et de la signalétique, la rupture des discontinuités cyclables au profit d'un maillage cohérent et sécurisé des pistes cyclables. - Promouvoir l'utilisation des vélos à assistance électrique par un système de location adapté aux besoins des habitants (ex. vélos cargo...). - Sensibiliser le public par l'émergence et/ou l'encouragement des initiatives d'accompagnement à la pratique (remise en selle, auto-réparation, vélo-écoles, déploiement de vélobus pour les scolaires...).
Rôle des partenaires :
<p>Les EPCI et les Communes seront maître d'ouvrage des schémas de mobilités ou plan de déplacements urbains (PDU).</p>
Incidences sur l'environnement
<p>POSITIF.</p> <p>La baisse de l'usage de véhicules améliore la visibilité du patrimoine. De plus, l'ensemble des milieux naturels seront moins chargés de polluants.</p>

Pilotage et Gouvernance :
<p>Pilotage : EPCI (Appui Pays BARVAL)</p> <p>Partenaires : SYBARVAL - Région Nouvelle-Aquitaine, Conseil Départemental, Communes, Associations, ADEME, ALEC, Offices de tourisme</p>

Objectifs et Indicateurs :	
Objectifs stratégiques :	
à 2024 :	à 2050 :
<p>Diminution des consommations énergétiques sur le volet "Transports" de 200 GWh.</p> <p>-24% d'émissions de gaz à effet de serre sur le volet "Transports"</p>	<p>-70% de consommations énergétiques finales sur le volet "Transports"</p> <p>-75% d'émissions de gaz à effet de serre, soit 190 kteq CO2</p>
Indicateurs :	
<ul style="list-style-type: none"> * Nombre d'aménagements installés (arceaux et abris vélos, borne de recharge des vélos électriques) * Maillage en Pistes cyclables * Evolution des parts modales 	

Budget prévisionnel et Moyens :	
Animation - Suivi :	Investissements :
EPCI - Pays BARVAL + Partenaires (actions 10 à 17)	EPCI (soutien CD33...)

Calendrier prévisionnel : 2019-2024
<p>2019 : Consolider l'état de la connaissance et des besoins (arceaux, abris vélos, modèles de location long terme).</p> <p>2019-2020 : Déploiement des aménagements listés dans les schémas de mobilité (COBAN et Val de l'Eyre) et dans le PDU de la COBAS</p> <p>2019-2024 : Maillage en pistes cyclables secondaires raccordées.</p> <p>2021-2024 : Bilan à 3 ans. Perspectives.</p>

DIVERSIFIER LES MODES DE DEPLACEMENT DES HABITANTS DU TERRITOIRE

Action 13 : Coordonner l'offre de mobilité sur le territoire

Descriptif et Enjeux :
Contexte de l'action :
<p>La mobilité est un axe important de l'action de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre. Le territoire a aménagé des pôles multimodaux autour de ses 7 gares. Plusieurs outils et acteurs existent sur le territoire mais on observe un défaut de connaissance sur les offres proposées. Il convient donc de coordonner l'information autour des offres et initiatives existantes, ou de coordonner des actions mutualisées entre les collectivités du territoire par l'animation et la coordination de l'offre de mobilité (transports en commun, vélos, covoiturage) sur le territoire avec les EPCI et la Région.</p>
Objectifs et contenu de l'action :
<p>Le Pays BARVAL s'est engagé dans la définition/conception d'un guichet unique de l'information de transport. Le but est de créer un outil qui soit bien identifié et à terme approprié par tous les usagers du territoire (résidents et touristes) pour disposer de toutes les informations utiles en matière de mobilité, complémentaires et articulées aux autres services déjà développés par ailleurs (Département, Région). Cet outil doit assurer la promotion de l'offre de mobilité proposée et à venir sur le Pays et, ainsi, favoriser le changement de comportements.</p>
Rôle des partenaires :
<p>Le Pays BARVAL coordonne et anime la démarche en lien avec les EPCI, la Région et les acteurs concernés.</p>
Incidences sur l'environnement
<p>POSITIF.</p> <p>La baisse de l'usage de véhicules améliore la visibilité du patrimoine. La diminution de l'utilisation de la voiture entraîne une hausse de la qualité de l'air (baisse des pollutions atmosphériques) et réduction des nuisances sonores. De plus, une diminution des pollutions pouvant altérer les zones Natura 2000 sera observée.</p>

Pilotage et Gouvernance :
<p>Pilotage :</p> <p>Pays BARVAL, EPCI</p> <p>Partenaires :</p> <p>SYBARVAL - Région Nouvelle-Aquitaine, Conseil Départemental, Communes, Associations, ADEME, ALEC, Offices de tourisme</p>

Objectifs et Indicateurs :	
Objectifs stratégiques :	
à 2024 :	à 2050 :
Diminution des consommations énergétiques sur le volet "Transports" de 200 GWh.	-70% de consommations énergétiques finales sur le volet "Transports"
-24% d'émissions de gaz à effet de serre sur le volet "Transports"	-75% d'émissions de gaz à effet de serre, soit 190 kteq CO2
Indicateurs :	
* Déploiement d'un outil d'informations	
* Population touchée / usagère du service guichet unique	

Budget prévisionnel et Moyens :	
Animation - Suivi :	Budget :
Pays BARVAL (sur le guichet unique) + Partenaires (actions 10 à 17)	Enveloppe dédiée à la mission plafonnée à 50 000 € TTC (Pays BARVAL)

Calendrier prévisionnel : 2019-2024
2018 : Définition du guichet unique.
2019: Mise en place de l'outil et déploiement tel qu'il aura été imaginé.
2020-2024 : Evolution - Animation du guichet unique.

DIVERSIFIER LES MODES DE DEPLACEMENT DES HABITANTS DU TERRITOIRE

Action 14 : Inciter à l'émergence de plans de mobilité publics et privés

Descriptif et Enjeux :
Contexte de l'action :
<p>Pour réduire les impacts environnementaux du seul secteur des transports, responsable de près d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre, il devient urgent de faire évoluer nos modes de déplacements (voyageurs et marchandises) et de changer les comportements.</p>
Objectifs et contenu de l'action :
<p>Le Plan de mobilité est un ensemble de mesures visant à optimiser et augmenter l'efficacité des déplacements des établissements (publics comme privés), en particulier ceux de leur personnel, pour diminuer les émissions polluantes et réduire le trafic routier. Le Plan de mobilité (PDM) favorise l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle. Sa mise en œuvre est encouragée par les autorités publiques et devient un vrai projet d'entreprise. Il peut concerner toute une série de mesures : la promotion du vélo, l'amélioration de l'accès des bâtiments par les piétons, l'encouragement à l'utilisation des transports publics, l'aménagement des horaires de travail, l'accompagnement et l'encouragement à habiter à proximité du lieu de travail ou sur le réseau de transport en commun, l'incitation au covoiturage, la formation à l'éco-conduite...</p> <p>Il s'agit de rendre plus concrète et opérationnelle l'action en mobilisant les collectivités (action 14.1) et les entreprises (action 14.2).</p>
Rôle des partenaires :
<p>Les collectivités et entreprises volontaires seront moteurs dans ces démarches.</p>
Incidences sur l'environnement
<p>POSITIF.</p> <p>La baisse de véhicules améliore la visibilité du patrimoine. La diminution de l'utilisation de la voiture entraîne une hausse de la qualité de l'air (baisse des pollutions atmosphériques) et réduction des nuisances sonores. De plus, une diminution des pollutions pouvant altérer les zones Natura 2000 sera observée.</p>

Pilotage et Gouvernance :
<p>Pilotage : EPCI (appui Pays BARVAL)</p> <p>Partenaires : SYBARVAL - Région Nouvelle-Aquitaine, Conseil Départemental, Communes, Associations, ADEME, ALEC, entreprises, clubs d'entreprises, CCI, BA2E, CMA...</p>

Objectifs et Indicateurs :	
Objectifs stratégiques :	
à 2024 :	à 2050 :
<p>Diminution des consommations énergétiques sur le volet "Transports" de 200 GWh.</p> <p>-24% d'émissions de gaz à effet de serre sur le volet "Transports"</p>	<p>-70% de consommations énergétiques finales sur le volet "Transports"</p> <p>-75% d'émissions de gaz à effet de serre, soit 190 kteq CO2</p>
Indicateurs :	
* Nombre de PDM mis en place et de communes engagées	
* Nombre de travailleurs utilisant les PDM	
* Mise en place de l'expérimentation d'un Plan de Déplacement Inter Entreprises	

Budget prévisionnel et Moyens :	
Animation - Suivi :	Budget :
<p>EPCI (appui du Pays BARVAL) + Partenaires (actions 11 à 14).</p>	

Calendrier prévisionnel : 2019-2024
<p>2019 : Sensibiliser - Informer les entités sur l'intérêt d'un plan de mobilité. Evaluer les besoins des collectivités et des entreprises.</p>
<p>2019-2021 : Identifier les volontaires. Accompagner à la mise en place des plans de mobilités pour les collectivités et entreprises de plus de 100 salariés (contraintes de disposer d'un PDM au 1er janvier 2018).</p>
<p>2022-2024 : Elaboration des plans de mobilités pour les collectivités et entreprises volontaires</p>

DIVERSIFIER LES MODES DE DEPLACEMENT DES HABITANTS DU TERRITOIRE

Action 14.1 : Mettre en place une opération collective d'élaboration de plans de déplacements des agents des collectivités du territoire.

Descriptif et Enjeux :
Contexte de l'action :
Un des leviers d'économies d'énergies est le trajet domicile-travail, majoritairement effectué en voiture individuelle. Globalement, il s'agit de diminuer les émissions de Gaz à effet de serre liées au transport en sensibilisant au changement de comportements. L'enjeu est de faire utiliser les alternatives proposées.
Objectifs et contenu de l'action :
L'action vise, sur le modèle du SDI (action 2), à faire un état des lieux des pratiques des communes et EPCI, puis à organiser et coordonner avec les collectivités volontaires une opération d'élaboration de plans de déplacements des agents.
Rôle des partenaires :
Les communes seront un acteur clef du dispositif.
Incidences sur l'environnement
POSITIF. La baisse de véhicules améliore la visibilité du patrimoine. La diminution de l'utilisation de la voiture entraîne une hausse de la qualité de l'air (baisse des pollutions atmosphériques) et réduction des nuisances sonores. De plus, une diminution des pollutions pouvant altérer les zones Natura 2000 sera observée.

Pilotage et Gouvernance :
Pilotage : EPCI (appui Pays BARVAL / SYBARVAL)
Partenaires : Communes, EPCI, ADEME.

Objectifs et Indicateurs :	
Objectifs stratégiques :	
à 2024 :	à 2050 :
Diminution des consommations énergétiques sur le volet "Transports" de 200 GWh.	-70% de consommations énergétiques finales sur le volet "Transports"
-24% d'émissions de gaz à effet de serre sur le volet "Transports"	-75% d'émissions de gaz à effet de serre, soit 190 kteq CO2
Indicateurs :	
* Nombre de PDM mis en place et de communes engagées	

Budget prévisionnel et Moyens :	
Animation - Suivi :	Budget :
EPCI (appui du Pays BARVAL) + Partenaires (actions 11 à 14).	

Calendrier prévisionnel : 2019-2024

DIVERSIFIER LES MODES DE DEPLACEMENT DES HABITANTS DU TERRITOIRE

Action 14.2 : Expérimenter un Plan de Déplacement Inter Entreprises sur une Zone d'Activités

Descriptif et Enjeux :
Contexte de l'action :
<p>La mobilité est un vrai enjeu pour les entreprises, thématique où les EPCI ont une légitimité pour agir.</p> <p>Amener les zones d'activités à s'organiser pour limiter les déplacements de véhicules et la circulation paraît être un levier essentiel à actionner.</p>
Objectifs et contenu de l'action :
<p>Une expérimentation de Plan de Déplacement Inter Entreprise pourrait être soutenue et animée par un EPCI volontaire. A partir de cette expérimentation, le dispositif pourrait être étendu.</p> <p>Il s'agit de rendre plus concrète et opérationnelle l'action en mobilisant les collectivités (action 14.1) et les entreprises (action 14.2).</p>
Rôle des partenaires :
<p>Les EPCI sont l'interlocuteur privilégié des entreprises suite au transfert de la compétence avec la Loi NOTRe.</p> <p>Les clubs d'entreprises seront également des relais et partenaires actifs de la démarche.</p>
Incidences sur l'environnement
<p>POSITIF.</p> <p>La baisse de l'usage de véhicules améliore la visibilité du patrimoine. La diminution de l'utilisation de la voiture entraîne une hausse de la qualité de l'air (baisse des pollutions atmosphériques) et réduction des nuisances sonores. De plus, une diminution des pollutions pouvant altérer les zones Natura 2000 sera observée.</p>

Pilotage et Gouvernance :
<p>Pilotage :</p> <p>EPCI</p> <p>Partenaires :</p> <p>SYBARVAL, CCI, Région Nouvelle-Aquitaine, Clubs et Associations d'entreprises.</p>

Objectifs et Indicateurs :	
Objectifs stratégiques :	
à 2024 :	à 2050 :
Diminution des consommations énergétiques sur le volet "Transports" de 200 GWh.	-70% de consommations énergétiques finales sur le volet "Transports"
-24% d'émissions de gaz à effet de serre sur le volet "Transports"	-75% d'émissions de gaz à effet de serre, soit 190 kteq CO2
Indicateurs :	
* Nombre de travailleurs utilisant les PDM	
* Mise en place de l'expérimentation d'un Plan de Déplacement Inter Entreprises	

Budget prévisionnel et Moyens :
Animation - Suivi :
EPCI (appui du Pays BARVAL) + Partenaires (actions 11 à 14).

Calendrier prévisionnel : 2019-2024

DIVERSIFIER LES MODES DE DEPLACEMENT DES HABITANTS DU TERRITOIRE

Action 15 : Promouvoir des mobilités maritimes à moindre impact environnemental.

Descriptif et Enjeux :
<p align="center">Contexte de l'action :</p> <p>Le territoire doit se positionner sur l'activité maritime et notamment sur la mobilité.</p> <p>Le Parc Naturel Marin par son plan de gestion prévoit un accompagnement des efforts individuels de conciliation des usages et de mise en oeuvre de bonnes pratiques par des aménagements et des équipements collectifs adaptés à la préservation du milieu.</p>
Objectifs et contenu de l'action :
<p>L'action vise à développer les motorisations électriques ou alternatifs pour les navettes maritimes et à encourager le partage de bateaux.</p> <p>Cette action s'inscrit dans le plan de gestion du Parc Naturel Marin qui vise à promouvoir des modes et des niveaux de pratiques nautiques et balnéaires de nature compatibles avec la préservation du milieu marin.</p>
Rôle des partenaires :
Incidences sur l'environnement
<p>POSITIF. Les mobilités maritimes à moindre impact environnementale permettent une diminution des rejets polluants dans l'océan et dans le bassin d'Arcachon. Elles impactent aussi moins les zones côtières et l'ensemble des milieux naturels à proximité des eaux côtières.</p>

Pilotage et Gouvernance :
<p>Pilotage : Parc Naturel Marin</p> <p>Partenaires : SYBARVAL, CCI, Syndicats des ports.</p>

Objectifs et Indicateurs :	
Objectifs stratégiques :	
à 2024 :	à 2050 :
Diminution des consommations énergétiques sur le volet "Transports" de 200 GWh.	-70% de consommations énergétiques finales sur le volet "Transports"
-24% d'émissions de gaz à effet de serre sur le volet "Transports"	-75% d'émissions de gaz à effet de serre, soit 190 kteq CO2
Indicateurs :	
* Expériences mises en place	

Budget prévisionnel et Moyens :
Animation - Suivi :
PNM et acteurs concernés.

Calendrier prévisionnel : 2019-2024

DIVERSIFIER LES MODES DE DEPLACEMENT DES HABITANTS DU TERRITOIRE

Action 16 : Organiser les livraisons et la logistique urbaine

Descriptif et Enjeux :
<p>Contexte de l'action :</p> <p>L'apaisement des centres-bourg est un vecteur d'attractivité et d'amélioration du cadre de vie et des conditions de déplacements de tous les usagers de la voirie et des espaces publics.</p>
Objectifs et contenu de l'action :
<p>L'action vise à inviter les communes à réfléchir à l'organisation des livraisons par l'encadrement des horaires, de la réglementation et du stationnement afin de désengorger les centres-villes aux heures de pointes principalement en été. La réflexion pourrait également être ouverte aux nouveaux modes de livraison (modes légers, électriques, vélos utilitaires...) afin d'envisager des innovations sur le sujet des livraisons de courtes distances.</p>
Rôle des partenaires :
<p>Les communes, par le biais des arrêtés du Maire, gèrent les livraisons et la logistique urbaine.</p>
Incidences sur l'environnement
<p>POSITIF.</p> <p>L'optimisation du transport routier entraîne une hausse de la qualité de l'air (baisse des pollutions atmosphériques) et réduction des nuisances sonores.</p>

Pilotage et Gouvernance :
<p>Pilotage :</p> <p>Communes</p> <p>Partenaires :</p> <p>Conseil départemental de la Gironde, EPCI, Région Nouvelle-Aquitaine.</p>

Objectifs et Indicateurs :	
Objectifs stratégiques :	
à 2024 :	à 2050 :
<p>Diminution des consommations énergétiques sur le volet "Transports" de 200 GWh.</p> <p>-24% d'émissions de gaz à effet de serre sur le volet "Transports"</p>	<p>-70% de consommations énergétiques finales sur le volet "Transports"</p> <p>-75% d'émissions de gaz à effet de serre, soit 190 kteq CO2</p>
Indicateurs :	
* Mise en place de dispositifs	

Budget prévisionnel et Moyens :
Animation - Suivi :

Calendrier prévisionnel : 2019-2024

DIVERSIFIER LES MODES DE DEPLACEMENT DES HABITANTS DU TERRITOIRE

Action 17 : Poursuivre l'apaisement de la traversée des communes

Descriptif et Enjeux :
Contexte de l'action :
Favoriser les changements de comportement passe par les aménagements routiers et notamment des centres-bourg.
Les départementales maillant et structurant le territoire font l'objet depuis plusieurs années d'une attention particulière pour apaiser les traversées de bourg par le partage de la voirie.
Objectifs et contenu de l'action :
L'objectif, pour les communes, est de poursuivre les efforts déjà engagés de restructuration des traversées de centre-bourg pour favoriser les modes doux et les déplacements de proximité.
Rôle des partenaires :
Incidences sur l'environnement
POSITIF. La baisse de véhicules améliore la visibilité du patrimoine. La diminution de l'utilisation de la voiture entraine une hausse de la qualité de l'air (baisse des pollutions atmosphériques) et réduction des nuisances sonores. De plus, une diminution des pollutions pouvant altérer les zones Natura 2000 sera observée.

Pilotage et Gouvernance :
Pilotage : Communes
Partenaires : Conseil départemental de la Gironde, EPCI.

Objectifs et Indicateurs :						
Objectifs stratégiques :						
<table border="1"> <tr> <td align="center">à 2024 :</td> <td align="center">à 2050 :</td> </tr> <tr> <td>Diminution des consommations énergétiques sur le volet "Transports" de 200 ktep</td> <td>-70% de consommations énergétiques finales sur le volet "Transports"</td> </tr> <tr> <td>-24% d'émissions de gaz à effet de serre sur le volet "Transports"</td> <td>-75% d'émissions de gaz à effet de serre, soit 190 kteq CO2</td> </tr> </table>	à 2024 :	à 2050 :	Diminution des consommations énergétiques sur le volet "Transports" de 200 ktep	-70% de consommations énergétiques finales sur le volet "Transports"	-24% d'émissions de gaz à effet de serre sur le volet "Transports"	-75% d'émissions de gaz à effet de serre, soit 190 kteq CO2
à 2024 :	à 2050 :					
Diminution des consommations énergétiques sur le volet "Transports" de 200 ktep	-70% de consommations énergétiques finales sur le volet "Transports"					
-24% d'émissions de gaz à effet de serre sur le volet "Transports"	-75% d'émissions de gaz à effet de serre, soit 190 kteq CO2					
Indicateurs : * Aménagements réalisés						

Budget prévisionnel et Moyens :

Calendrier prévisionnel : 2019-2024

Action 18 : Développer le photovoltaïque sur les espaces artificialisés ou pollués

Descriptif et Enjeux :
Contexte de l'action :
Le territoire, dans son projet de mix énergétique, vise à développer les différentes filières renouvelables, dont le photovoltaïque.
Objectifs et contenu de l'action :
Plusieurs communes, hors littorale, possèdent des parcs photovoltaïques ou ont des projets sur les espaces naturels et forestiers. Le PCAET se positionne sur le développement de parcs photovoltaïque uniquement sur des espaces artificialisés ou pollués. Afin de faciliter l'implantation et le développement de ces parcs, dans un souci de réussite des projets et de respect de l'environnement, il conviendrait de prospecter les terrains susceptibles d'accueillir ce type de production en tenant compte du caractère impropre à d'autres usages des terrains visés (friches, parkings pour ombrières, décharges, délaissés...) et de leur proximité d'un poste source ENEDIS.
Rôle des partenaires :
Le SYBARVAL coordonnera l'étude de potentiel foncier pour le développement du photovoltaïque sur tous les espaces artificialisés.
Incidences sur l'environnement
NEUTRE. Chaque projet devra être analysé en fonction de son impact environnemental et idéalement s'inscrire dans la planification énergétique envisagée à l'échelle du territoire. Il est important de réduire le plus possible les nuisances pour que le projet soit un succès.

Pilotage et Gouvernance :
Pilotage : SYBARVAL
Partenaires : Région Nouvelle-Aquitaine, CD33, EPCI et communes, ADEME, ALEC, EDF, Enedis, Porteurs de projets privés

Objectifs et Indicateurs :	
Objectifs stratégiques :	
à 2024 :	à 2050 :
Augmentation de la production d'énergies renouvelables (86,5 GWh)	50% de la consommation finale en énergies renouvelables
Indicateurs :	
* Production d'électricité par photovoltaïque	

Budget prévisionnel et Moyens :	
Animation - Suivi :	Etude :
0,2 ETP (compris dans l'animation PCAET) + Partenaires (ALEC + Enedis) + Stagiaires	20K€

Calendrier prévisionnel : 2019-2024
2019 : Etablissement d'une typologie de sites et terrains destinés à accueillir des parcs photovoltaïques. Prospection. Estimation du gisement et de la production estimée.
2020-2024 : Propositions d'optimisation / valorisation des terrains publics ou privés auprès de porteurs de projets.

DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES - DEVENIR UN TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE

Action 19 : Développer les pratiques d'autoconsommation et de stockage

Descriptif et Enjeux :
Contexte de l'action :
Le territoire, dans son projet de mix énergétique, vise à développer les différentes filières renouvelables, dont le photovoltaïque, et consommer au plus près de la production.
Objectifs et contenu de l'action :
L'installation de production photovoltaïque en autoconsommation (principalement en tertiaire et en industrie) repose sur un modèle économique intéressant et qui ne cesse de s'améliorer avec l'augmentation du prix de l'électricité et la performance des panneaux photovoltaïques . Il conviendrait donc d'inciter le développement du PV en autoconsommation auprès des industriels ainsi que dans le tertiaire et chez les bailleurs sociaux. Plus globalement, il conviendrait de promouvoir les pratiques d'autoconsommation, quelle que soit l'énergie et de valoriser le stockage lorsque la technologie le permet.
Rôle des partenaires :
Le SYBARVAL assurera la veille sur le sujet en lien avec les partenaires.
Incidences sur l'environnement
VARIABLE. Chaque projet devra être analysé en fonction de son impact environnemental et idéalement s'inscrire dans la planification énergétique envisagée à l'échelle du territoire. Il est important de réduire le plus possible les nuisances pour que le projet soit un succès.

Pilotage et Gouvernance :
Pilotage : SYBARVAL
Partenaires : Région Nouvelle-Aquitaine, EPCI et communes, ADEME, ALEC, EDF, Porteurs de projets privés.

Objectifs et Indicateurs :
Objectifs stratégiques :
à 2050 :
50% de la consommation finale en énergies renouvelables
Indicateurs :
* Unités de production et stockage

Budget prévisionnel et Moyens :
Animation - Suivi :
0,2 ETP (compris dans l'animation PCAET) + Partenaires (ALEC + Enedis) + Stagiaires

Calendrier prévisionnel : 2019-2024
2019-2024 : Veille sur l'évolution de la technologie et projets pouvant être développés.Appui au montage des projets.

Action 20 : Développer la filière de méthanisation

Descriptif et Enjeux :
Contexte de l'action :
Le territoire, dans son projet de mix énergétique, vise à développer les filières renouvelables, dont le bio-gaz.
Objectifs et contenu de l'action :
<p>Le territoire accueille à ce jour 4 projets de méthanisation. Au delà de cette dynamique de production, il est important de structurer toute la filière à chaque étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'accompagnement et le soutien aux projets de méthanisations du territoire : le SYBARVAL, en partenariat avec l'ALEC et GRDF, recense les projets et peut apporter un appui technique à la réalisation. - L'optimisation de la valorisation énergétique des déchets et boues : Trois projets locaux sont en cours sur la COBAN et la COBAS (objectif d'injection en 2018 et 2019) sans concurrence sur les matières, l'un des deux étant en autonomie complète. En parallèle, une étude est en cours par le SIBA sur l'optimisation énergétique des stations et la production de biogaz par les boues. <p>Chaque projet devra s'inscrire dans un environnement proche du tissu urbain afin de limiter la consommation d'espaces et justifier de la limitation des nuisances et des risques.</p>
Rôle des partenaires :
Un certain nombre de partenaires sont déjà mobilisés sur le sujet et il convient de veiller à la bonne articulation de chacune des mailles de la filière.
Incidences sur l'environnement
VARIABLE.
Chaque projet devra être analysé en fonction de son impact environnemental et idéalement s'inscrire dans la planification énergétique envisagée à l'échelle du territoire. Il est important de réduire le plus possible les nuisances pour que le projet soit un succès. Des nuisances sonores et des risques technologiques peuvent apparaître en fonction du type et du site de projet.

Pilotage et Gouvernance :
Pilotage : SYBARVAL
Partenaires : CD33, EPCI et communes, GRDF, ADEME, ALEC, SIBA et Porteurs de projets.

Objectifs et Indicateurs :	
Objectifs stratégiques :	
à 2024 :	à 2050 :
Augmentation de la production d'énergies renouvelables (45 GWh)	50% de la consommation finale en énergies renouvelables
Indicateurs :	
* Etude de valorisation des déchets	
* Unités de production	

Budget prévisionnel et Moyens :		
Animation - Suivi :	Etude de potentiel exploitable en méthanisation :	Subvention escomptées :
0,2 ETP (compris dans l'animation PCAET) + Stagiaires + Partenaires (ALEC, GRDF, CD33)	30K€	ADEME, CD33, Région Nouvelle-Aquitaine

Calendrier prévisionnel : 2019-2024
<p>2017-2018 : Participation aux réunions de l'étude du CD33 de mise en place de stations (bio) GNV (Identification des flottes captives à renouveler à proximité des futures stations identifiées par l'étude départementale).</p> <p>2019 : 1ère phase, convention ALEC sur le potentiel de valorisation des déchetteries et principaux producteurs publics.</p> <p>2020 : 2ème phase , étude de gisement élargie aux porteurs privés (dont restaurateur) et cogestion de la collecte.</p> <p>2020-2024 : Propositions d'optimisation / valorisation des déchets par la méthanisation. Accompagnement des projets initiés.</p>

DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES - DEVENIR UN TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE

Action 20.1 : Objectiver le gisement des biodéchets et encourager sa valorisation énergétique

Descriptif et Enjeux : Contexte de l'action :
Le territoire, dans son projet de mix énergétique, vise à développer les filières renouvelables, dont le bio-gaz.
Objectifs et contenu de l'action :
Afin de donner de l'ampleur à la filière de méthanisation, l'action vise à étudier les gisements présents sur le territoire pour les valoriser à l'image de ce que porte la COBAS sur la gestion des biodéchets et la lutte contre le gaspillage. Le SYBARVAL pourrait porter l'étude de valorisation de biodéchets.
Rôle des partenaires :
Dans un premier temps, l'étude pourrait se concentrer sur les déchetteries et les principaux porteurs publics puis dans un second temps ouvrir aux porteurs privés (restauration par exemple).
Incidences sur l'environnement
NEUTRE. Le risque technologique devient accrue en cas de fuite.

Pilotage et Gouvernance :
Pilotage : SYBARVAL
Partenaires : GRDF, ADEME, Région Nouvelle-Aquitaine, EPCI.

Objectifs et Indicateurs :	
Objectifs stratégiques :	
à 2024 :	à 2050 :
Optimisation de la valorisation énergétique des déchets et boues	50% de la consommation finale en énergies renouvelables
Indicateurs : * Etude de valorisation des déchets	

Budget prévisionnel et Moyens :		
Animation - Suivi :	Etude de potentiel exploitable	Subvention escomptées :
0,2 ETP (compris dans l'animation PCAET) + Stagiaires + Partenaires (ALEC, GRDF, CD33)	30K€	ADEME, CD33, Région Nouvelle-Aquitaine

Calendrier prévisionnel : 2019-2024
<i>2017-2018</i> : Participation aux réunions de l'étude du CD33 de mise en place de stations (bio) GNV (Identification des flottes captives à renouveler à proximité des futures stations identifiées par l'étude départementale).
<i>2019</i> : 1ere phase, convention ALEC sur le potentiel de valorisation des déchetteries et principaux producteurs publics.
<i>2020</i> : 2eme phase, étude de gisement élargie aux porteurs privés (dont restaurateur) et cogestion de la collecte.
<i>2020-2024</i> : Propositions d'optimisation / valorisation des déchets par la méthanisation. Accompagnement des projets initiés.

DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES - DEVENIR UN TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE

Action 21 : Utiliser le potentiel en géothermie du territoire

Descriptif et Enjeux :
Contexte de l'action :
Le territoire, dans son projet de mix énergétique, vise à développer les filières renouvelables, dont la géothermie. Le potentiel géothermique est important sur le territoire mais il n'est pas connu précisément.
Objectifs et contenu de l'action :
Les nombreux puits pétroliers représentent une opportunité, soit en réutilisation s'ils ont été fermés, soit durant l'exploitation à condition que les consommations à proximité soient suffisantes. La connaissance doit être mise à disposition des porteurs de projets publics et privés afin d'engager une dynamique d'utilisation de cette énergie. L'action vise à la fois à cartographier précisément le potentiel et à accompagner les porteurs de projets publics et privés intéressés. Chaque projet devra s'inscrire dans un environnement proche du tissu urbain afin de limiter la consommation d'espaces et justifier de la limitation des nuisances et des risques.
Rôle des partenaires :
Le SYBARVAL porte l'étude et propose un accompagnement aux projets intéressés par un raccordement à la géothermie en lien avec l'ALEC et le BRGM.
Incidences sur l'environnement
NEUTRE.

Pilotage et Gouvernance :
Pilotage : SYBARVAL
Partenaires : BRGM, ADEME, ALEC, Communes, EPCI, Porteurs de projets publics et privés.

Objectifs et Indicateurs :	
Objectifs stratégiques :	
à 2024 :	à 2050 :
Augmentation de la production d'énergies renouvelables (3,6 GWh)	50% de la consommation finale en énergies renouvelables
Indicateurs :	
* Réalisation de l'étude de potentiel	
* Production d'énergie par la géothermie	

Budget prévisionnel et Moyens :		
Animation - Suivi :	Etude :	Subventions :
0,2 ETP (compris dans l'animation PCAET) + Partenaires (ALEC + Enedis) + Stagiaires	90K€ HT	BRGM (20%), ADEME (50%)

Calendrier prévisionnel : 2019-2024
<i>2017-2018</i> : Réalisation de l'étude de potentiel géothermie. Identification des projets publics et privés raccordables.
<i>2019-2024</i> : Accompagnement des porteurs de projet dans l'utilisation de la géothermie.

DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES - DEVENIR UN TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE

Action 22 : Garder une veille sur les opportunités de la filière hydrogène (production et consommation) en lien avec la SEM Route des Lasers

Descriptif et Enjeux :
Contexte de l'action :
L'hydrogène est une des énergies d'avenir mais souffre aujourd'hui d'un manque de retours d'expériences. Le territoire souhaite néanmoins se positionner sur ce volet.
Objectifs et contenu de l'action :
L'action vise à continuer la veille technologique sur le sujet en lien avec la SEM Route des Lasers afin de pouvoir développer la production sur la période de mise en œuvre du PCAET.
Rôle des partenaires :
GRDF souhaite accompagner le développement de la filière hydrogène en lien avec les réseaux de gaz naturel.
Incidences sur l'environnement
NEUTRE.

Pilotage et Gouvernance :
Pilotage : SEM Route des Lasers
Partenaires : SYBARVAL, ALEC, ADEME, GRDF.
Objectifs et Indicateurs :
Objectifs stratégiques :
à 2050 :
50% de la consommation finale en énergies renouvelables
Indicateurs :
* Evolution de la production d'hydrogène
Budget prévisionnel et Moyens :
Animation - Suivi :
0,2 ETP (compris dans l'animation PCAET) + Partenaires (ALEC + Enedis) + Stagiaires
Calendrier prévisionnel : 2019-2024
2021 : Bilan à 3 ans. Perspectives.

DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES - DEVENIR UN TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE

Action 23 : Objectiver et mettre en œuvre le cas échéant le potentiel de récupération de chaleur sur l'assainissement

Descriptif et Enjeux :
Contexte de l'action :
Les eaux usées présentent un potentiel de récupération de calories. Comme tout territoire urbanisé et raccordé à un réseau collectif, les canalisations d'assainissement offrent des possibilités de valorisation.
Objectifs et contenu de l'action :
L'action vise à estimer et mettre en valeur si cela apparait pertinent le potentiel de production d'énergies des réseaux de canalisation du territoire.
Rôle des partenaires :
Incidences sur l'environnement
NEUTRE à POSITIF. Une diminution des eaux chaudes rejetées évite la prolifération des bactéries. Le rejet des eaux d'assainissement se réalise au niveau Warf de la Salie impactant les eaux côtières.

Pilotage et Gouvernance :
Pilotage : SIBA
Partenaires : EPCI, ADEME.
Objectifs et Indicateurs :
Objectifs stratégiques :
à 2050 :
50% de la consommation finale en énergies renouvelables
Indicateurs :
* Etude de potentiel réalisée * Unités de récupération mise en place
Budget prévisionnel et Moyens :
Animation - Suivi :
0,2 ETP (compris dans l'animation PCAET) + Partenaires (ALEC + Enedis) + Stagiaires
Calendrier prévisionnel : 2019-2024

Action 24 : Valoriser les actions et initiatives des différents acteurs sur la ressource en eau

Descriptif et Enjeux :
<p>Contexte de l'action :</p> <p>De nombreuses actions ou projets ont été développées ou sont en cours d'élaboration sur le territoire par différents acteurs :</p> <p>- SMEGREG : Action de sensibilisation aux économies d'eau via les Espaces Information Economie d'Eau lors d'événements festifs ou bien à destination des scolaires (SMEGREG) ; Projet MAC Eau avec la distribution de kits d'économie d'eau auprès de la population ; Une sensibilisation des professionnels du tourisme sur leur potentialité de réduction de leur consommation d'eau.</p> <p>- Le SIBA a mis en place des réseaux de surveillance et de suivi des pesticides (REPAR) et des micro-polluants (REMPAR) qu'il coordonne avec les partenaires institutionnels et scientifiques.</p> <p>- Parc Naturel Marin : le plan de gestion liste plusieurs axes de travail autour de la qualité de l'eau (cibler les sources de pollutions tels que les macrodéchets des plages ou une sensibilisation sur l'utilisation de techniques alternatives à la peinture antifouling), des activités durables maritimes et sur la biodiversité. Le PNM BA prévoit non-seulement de veiller à la qualité des eaux mais aussi à leur quantité avec une mesure dédiée à « Des apports en eau douce maintenus ».</p> <p>- Les dispositions des SAGEs du territoire prévoient également plusieurs actions visant à garantir la qualité et la quantité de l'eau.</p> <p>- La Charte en vigueur du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne (PNRLG) vise, en tant que Priorité politique 2, à gérer de façon durable et solidaire la ressource en eau, ce but étant décliné en plusieurs objectifs et mesures : « maintenir la quantité et améliorer la qualité de la ressource en eau », « préserver et améliorer l'état des eaux superficielles et souterraines », « réduire les facteurs de pollution et d'enrichissement des cours d'eau et des milieux aquatiques », « favoriser les démarches d'économie d'eau », « favoriser la gestion intégrée de la ressource en eau », « améliorer le fonctionnement hydraulique des milieux aquatiques », « prendre en compte le changement climatique dans la gestion hydraulique globale du Delta », « accompagner les documents d'urbanisme et orienter les aménagements dans la prise en compte de la gestion de la ressource », « élaborer et mettre en oeuvre des politiques concertées et coordonnées de gestion de la ressource ».</p>
<p>Objectifs et contenu de l'action :</p> <p>Afin de conforter et valoriser les différentes actions, actuelle ou future, ayant un impact sur la ressource en eau, le SYBARVAL se propose de coordonner et de mettre en relation les différents acteurs du territoire.</p> <p>L'élaboration du SCOT sera l'occasion d'harmoniser la connaissance et les enjeux à l'échelle du territoire, en lien avec les acteurs concernés, afin d'organiser les économies d'eau. La démarche Aménag'EAU dans laquelle s'est engagée le SYBARVAL, en lien avec le Département de la Gironde sera l'occasion d'approfondir le volet "eau" des documents d'urbanisme. Cette démarche vise à croiser les enjeux "eau" (approvisionnement, qualité, risques) aux différents enjeux de l'aménagement du territoire.</p>
<p>Rôle des partenaires :</p> <p>Chaque partenaire agit dans le cadre des missions qui lui sont confiées. Une coordination sera menée afin de garantir l'atteinte des objectifs.</p>
<p>Incidences sur l'environnement :</p> <p>POSITIF.</p>

Pilotage et Gouvernance :
<p>Pilotage :</p> <p>Chacun des partenaires pour leurs actions propres (PNM, SMEGREG, SIBA) - Suivi SYBARVAL</p>
<p>Partenaires :</p> <p>Département de la Gironde, Etablissements gestionnaires des SAGE, PNRLG, Chambre d'agriculture, syndicats d'eau et d'assainissement...</p>

Objectifs et Indicateurs :
<p>Objectifs stratégiques :</p> <p>Préservation de la qualité et la quantité de la ressource en eau</p>
<p>Indicateurs :</p> <p>* Evolution de la qualité de l'eau * Evolution de la quantité d'eau douce</p>

Budget prévisionnel et Moyens :

Calendrier prévisionnel : 2019-2024
2019-2020 : Elaboration du diagnostic du SCOT.
2020-2022 : Elaboration du PADD et du DOO du SCOT.
2021 : Bilan à 3 ans et perspectives.

CONSTRUIRE UN TERRITOIRE RESILIENT FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Action 25 : Approfondir la connaissance sur la filière bois et Sensibiliser le public et les acteurs au rôle des espaces forestiers.

Descriptif et Enjeux :
Contexte de l'action :
Les énergies fossiles telles que le pétrole et le gaz vont devenir de plus en plus rares et donc de plus en plus chères. Le bois se présente comme une source d'énergie renouvelable. En Europe, il s'agit de la première source d'énergie primaire renouvelable. De plus, l'utilisation du bois énergie contribue à l'entretien de la forêt et des paysages. En utilisant des déchets forestiers et en gérant durablement l'espace forestier, le bois énergie permet d'améliorer l'état sanitaire et le renforcement du stockage du carbone.
Objectifs et contenu de l'action :
Compte tenu du manque de données relatives aux capacités en bois-énergie du territoire, il semble primordial de construire une connaissance approfondie de la forêt et de son potentiel énergétique. Il sera aussi opportun de renforcer la production de bois-énergie à partir des déchets forestiers (produits par les filières bois déjà établies sur le territoire) mais aussi ceux des entreprises se servant de bois (transformé ou non). Une sensibilisation doit être aussi amenée auprès du grand public et des touristes : la création de journées bois-tourisme et la création d'un guide écologique de la forêt sont ainsi envisagées. Une valorisation du rôle des lisières forestières (stockage du carbone, réduction des risques sanitaires...) avec l'urbain doit également être réalisée avec l'instauration de contrats carbone.
Rôle des partenaires :
L'ADEME, l'ALEC et le CRPF auront en charge de nous aider à la réalisation de l'étude de potentiel énergétique des forêts du SYBARVAL. Les entreprises partenaires vendront aux communes et EPCI le bois non utilisé ou le bois transformé (palettes...) à des prix compétitifs. Les EPCI et communes devront en lien avec la rénovation énergétique de leurs bâtiments, renforcer les réseaux de chaleurs et l'utilisation de bois de chauffage local issu du partenariat.
Incidences sur l'environnement :
POSITIF. Une bonne gestion du milieu forestier et une sensibilisation auprès du public du rôle des espaces forestiers permet une amélioration des paysages, des pratiques agro-forestières. Une valorisation énergétique est aussi envisagée et diminue donc les déchets. Le stockage du carbone par les boisements permet aussi une amélioration de la qualité de l'air.

Pilotage et Gouvernance :
Pilotage : SYBARVAL
Partenaires : Communes, EPCI, ADEME, ALEC, CRPF, ONF, Syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest, Entreprises de la filière bois, Offices de Tourisme, Propriétaires forestiers.

Objectifs et Indicateurs :	
Objectifs stratégiques :	
à 2024 :	à 2050 :
Maintien de la production d'énergies renouvelables (251 GWh)	50% de la consommation finale en énergies renouvelables -50% de consommations énergétiques finales
Indicateurs :	
* Réalisation de l'étude de potentiel	
* Production d'énergie par le bois-énergie	

Budget prévisionnel et Moyens :
Animation - Suivi :
SYBARVAL, CRPFA

Calendrier prévisionnel : 2019-2024
2019-2021 : Réalisation de l'étude de potentiel énergétique sur la sylviculture et approfondissement de la connaissance.
2020-2022 : Mise en place de contrats carbone avec les propriétaires forestiers (CRPF).
2021 -2024 : Bilan à 3 ans et perspectives.

CONSTRUIRE UN TERRITOIRE RESILIENT FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Action 26 : Protéger la biodiversité nocturne par la création d'une R.I.C.E (Réserve Internationale de Ciel Etoilé)

Descriptif et Enjeux :
Contexte de l'action :
<p>La luminosité de l'éclairage public notamment nocturne perturbe la faune en présence. Le territoire étant un site important d'accueil des oiseaux, il est primordial d'œuvrer pour améliorer les conditions d'accueil de ces espèces. Le concept de trame noire s'est peu à peu structuré et intègre à la Trame verte et bleue mise en avant lors du Grenelle de l'Environnement.</p>
Objectifs et contenu de l'action :
<p>Des initiatives ont déjà été menées, notamment par le PNR Landes de Gascogne, au travers des labels "Villes et Villages Etoilés". Le PNRLG réfléchit actuellement à candidater en 2019 pour obtenir le label RICE (Réserve Internationale de Ciel Etoilé)</p> <p>Dans le cadre du volet "biodiversité" du PCAET, agir contre la pollution lumineuse répond aux enjeux de préservation de la faune mais concourt également à la baisse des consommations électriques du territoire. Cette trame nocturne pourrait s'intégrer au réseau de la trame verte et bleue.</p> <p>Le Parc Naturel Marin s'est également fixé comme objectif à 15 ans la quiétude sur le Bassin d'Arcachon, dont l'éclairage nocturne.</p>
Rôle des partenaires :
<p>PNM, PNRLG , associations : multiplier les études d'impacts de la luminosité sur la biodiversité terrestre et aquatique.</p> <p>Communes, EPCI, ADEME, ALEC : promouvoir le remplacement des éclairages énergivores.</p> <p>Communes, EPCI : mettre en place des mesures pour réduire l'éclairage la nuit.</p>
Incidences sur l'environnement :
<p>NEUTRE.</p> <p>La diminution des éclairages peut avoir un impact négatif sur la mise en valeur du patrimoine bâti. Les nuisances visuelles seront fortement diminuées donc l'impact sera positif pour la biodiversité.</p>

Pilotage et Gouvernance :
<p>Pilotage :</p> <p>Parc Naturel Régional Landes de Gascogne</p> <p>Partenaires :</p> <p>Communes, EPCI, ADEME, ALEC, Parc Naturel Marin, associations.</p>
Objectifs et Indicateurs :
<p>Objectifs stratégiques :</p> <p style="text-align: right;">à 2050 :</p> <p>50% de la consommation finale en énergies renouvelables</p>
<p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Labélisation RICE * Economies d'énergie réalisées par la diminution de la pollution lumineuse
Budget prévisionnel et Moyens :
Animation - Suivi :
PNR Landes de Gascogne et SYBARVAL
Calendrier prévisionnel : 2019-2024
<p><i>2019</i> : Etat des lieux des pratiques sur le territoire. Croisement avec les secteurs d'intérêt patrimonial pour l'avifaune. Identification des secteurs à traiter.</p> <p>Candidature du PNRLG à l'obtention du label RICE</p>
<p><i>2020-2024</i> : Accompagnement des communes et habitants dans la diminution des pollutions lumineuses.</p>

CONSTRUIRE UN TERRITOIRE RESILIENT FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Action 27 : Reconstituer les zones humides et les boisements vecteurs de services écosystémiques majeurs.

Descriptif et Enjeux :
<p style="text-align: center;">Contexte de l'action :</p> <p>Le dérèglement climatique en cours implique une perte de biodiversité. De plus, les activités humaines (augmentation des gaz à effet de serre, pollution...) entraînent une pression grandissante sur les milieux naturels. Le territoire du SYBARVAL est composé de zones humides et de boisements rendants des services écosystémiques majeurs pour la préservation de l'environnement ainsi que pour la vie locale (économie, lien territorial...).</p>
<p style="text-align: center;">Objectifs et contenu de l'action :</p> <p>Le but serait donc d'encourager la montée en compétences des acteurs locaux et des associations pour la valorisation des services écosystémiques. Ceci se concrétisera par la reconstitution des zones humides (accueillant une biodiversité importante et support de prévention des risques) et des boisements (support important de régulation du climat). Une campagne de prévention et d'information devra également être réalisée.</p>
<p style="text-align: center;">Rôle des partenaires :</p> <p>Les SAGE(s), le PNR et le PNM devront mettre en place des actions concrètes de reconquête et de valorisation de ces espaces. Une sensibilisation viendra compléter le dispositif auprès du grand public et des touristes.</p>
<p style="text-align: center;">Incidences sur l'environnement :</p> <p>NEUTRE à POSITIF.</p> <p>Le renforcement du rôle des boisements et des zones humides aura un impact important sur la prévention des risques et sur la régulation du climat.</p>

Pilotage et Gouvernance :
<p>Pilotage :</p> <p>SYBARVAL</p> <p>Partenaires :</p> <p>Parc Naturel Marin, Parc Naturel Régional des Landes Gascogne, SAGE(s), Offices de Tourisme.</p>

Objectifs et Indicateurs :	
Objectifs stratégiques :	
à 2024 :	à 2050 :
Sensibiliser la population aux bons gestes à adopter pour ne pas dégrader le milieu.	50% de la consommation finale en énergies renouvelables -50% de consommations énergétiques finales
Indicateurs :	
* Liste des sites concernés	

Budget prévisionnel et Moyens :

Calendrier prévisionnel : 2019-2024
2019-2020 : Inventaire des zones humides et évaluation de la sensibilité environnementale dans le cadre du SCOT.
2021 : Bilan à 3 ans et perspectives.

CONSTRUIRE UN TERRITOIRE RESILIENT FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Action 28 : Agir pour la résilience du territoire face aux risques naturels

Descriptif et Enjeux :
Contexte de l'action :
<p>Le territoire est confronté à de nombreux risques naturels. Parmi eux, l'érosion, phénomène déjà en cours sur les communes de la Teste-de-Buch et de Lège-Cap-Ferret, devrait s'accroître avec le réchauffement climatique. Le trait de côte recule de plusieurs mètres chaque année. Avec l'augmentation du niveau de la mer, ce phénomène devrait s'accroître.</p> <p>Par ailleurs, le risque feux de forêts sera augmenté en raison des hausses de températures et canicules.</p>
Objectifs et contenu de l'action :
<p>Les principaux objectifs sont de réduire la vulnérabilité en assurant la protection des individus, des biens et des activités économiques, tout en assurant l'accessibilité aux plages. La Teste-de-Buch et Lège-Cap-Ferret sont en train de mettre en place une stratégie locale de gestion de la bande côtière, qui vise l'élaboration de différents scénarios (inaction, repli stratégique, maintien des gestions actuelles) en fonction des différents secteurs communaux littoraux.</p> <p>Concernant les incendies, certaines communes ont adopté un PPRIF. Celles qui n'en n'ont pas devront accorder une attention supplémentaire aux feux de forêts.</p> <p>Le territoire est également confronté à d'autres risques tels que les submersions marines, les inondations, la rétractation des argiles. Le SCOT sera chargé de coordonner toutes ces actions à l'échelle du territoire.</p>
Rôle des partenaires :
<p>Les communes développent et mettent en œuvre les stratégies locales de gestion de la bande côtière. Les programmes engagés par les actions seront renvoyés vers les acteurs concernés.</p> <p>De plus, l'Etat accompagne les communes dans la mise en place et l'élaboration des PPRIF.</p>
Incidences sur l'environnement :
<p>VARIABLE.</p> <p>Les risques naturels avec le dérèglement climatique vont augmenter et leurs conséquences seront multiples pour l'Homme et les espaces, cependant les conséquences peuvent être maîtrisées.</p> <p>Les aménagements nécessaires à réaliser devront prendre en compte l'environnement.</p>

Pilotage et Gouvernance :
Pilotage :
Communes
Partenaires :
GIP Littoral, Région Nouvelle-Aquitaine, Département de la Gironde, DREAL, BRGM, SIBA, DDTM, ONF, PNM, Observatoire de la côte aquitaine.

Objectifs et Indicateurs :	
Objectifs stratégiques :	
à 2024 :	à 2050 :
Réduire la vulnérabilité de la population	50% de la consommation finale en énergies renouvelables
Prendre en compte le changement climatique dans les politiques.	-50% de consommations énergétiques finales
Indicateurs :	
* Adoption de stratégies locales de gestion du trait de côte	
* Mise en place du plan / dispositif de protection	

Budget prévisionnel et Moyens :

Calendrier prévisionnel : 2019-2024

Construire un territoire résilient aux changements climatiques	Action 25	Approfondir la connaissance sur la filière bois et sensibiliser le public et les acteurs au rôle des espaces forestiers	Partenariat CRPF - OT		
	Action 26	Protéger la biodiversité nocturne par la création d'une Réserve Internationale de Ciel Etoilé	Mise en %uvre PNR Landes de Gascogne		
	Action 27	Reconstituer les zones humides et les boisements vecteurs de services écosystémiques majeurs	Mise en %uvre SAGEs, PNR, PNM		
	Action 28	Agir pour la résilience du territoire face aux risques naturels	Mise en %uvre communes, SIBA		

50 400,00 € 118 645,00 €

Compris dans action 1		

214 790,00 € 281 165,00 € 261 400,00 €

Compris dans action 1		

249 400,00 € 129 400,00 € 133 400,00 €

			CA 2017	BP 2018	
Engagements contractuels	Action 2	Mener une gestion dynamique du patrimoine des communes et des communautés	ADEME - Schéma Directeur Immobilier	- "	12 085,00 "
	Action 5	Mettre en place une Opération Programmée de Rénovation de l'Habitat - OPAH	ANAH - Etude pré-opérationnelle OPAH CD33 - Etude pré-opérationnelle OPAH	- "	- "
	Action 18	Utiliser le potentiel en géothermie du territoire	ADEME - Etude potentiel géothermie BRGM - Etude potentiel géothermie	- "	28 080,00 "
Possibilités de financements	Action 1	Animer et piloter le Plan Climat Air Energie Territorial	ADEME - Subvention à solliciter		
	Action 4	Elargissement plateforme de rénovation énergétique à l'échelle du SYBARVAL	Région Nouvelle-Aquitaine - Subvention à solliciter		
	Action 5	Mettre en place une Opération Programmée de Rénovation de l'Habitat - OPAH	ANAH - Subvention à solliciter		
	Action 20.1	Objectiver le gisement des biodéchets et encourager sa valorisation	Région NA / GRDF - Subvention à solliciter		
			18 000,00 €	40 165,00 €	

Prévisionnel 2019-2021		
2019	2020	2021
12 085,00 "	- "	- "
16 116,00 "	- "	- "
7 000,00 "	- "	- "
15 120,00 "	- "	- "
- "	- "	- "
50 321,00 €	- €	- €

Prospective 2022-2024		
2022	2023	2024
- "	- "	- "
- "	- "	- "
- "	- "	- "
- "	- "	- "
- "	- "	- "
- €	- €	- €

Annexes

Annexe programme d'actions n°1 . Tableau des critères de suivi et de mise en %uvre